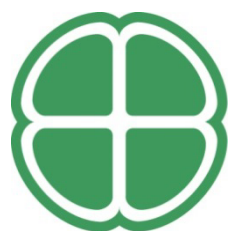


Rapport financier annuel 2013



DEINOVE
The deinococcus way

DEINOVE SA au capital de 2 082 732,40 €

Siret 492 272 521 00070

RCS Paris B 492 272 521

32 Boulevard de Strasbourg - CS 30108

75468 Paris Cedex 10

Tél. : + 33 4 48 19 01 00

Fax : + 33 4 99 23 24 50

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| 1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ..... | 2 |
| 1 1 Description de l'activité de DEINOVE | 2 |
| 1 2 Informations financières sélectionnées..... | 4 |
| 2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 5 |
| 3 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 06 MAI 2014 | 6 |
| 3 1 Activité et faits marquants de l'exercice..... | 6 |
| 3 2 Résultats financiers | 8 |
| 3 3 Situation financière | 10 |
| 3 4 Événements postérieurs à la clôture..... | 12 |
| 3 5 Perspectives d'avenir..... | 12 |
| 3 6 Information sur les risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée..... | 13 |
| 3 7 Informations juridiques..... | 17 |
| 3 8 Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices | 28 |
| 4 COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES..... | 29 |
| 4 1 Bilan..... | 29 |
| 4 2 Compte de Résultat | 30 |
| 4 3 Tableau des flux de trésorerie | 31 |
| 4 4 État des variations des capitaux propres | 31 |
| 4 5 Annexe des comptes | 32 |
| 5 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES..... | 58 |
| 5 1 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | 58 |
| 5 2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées | 60 |

1 | PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1 | 1 Description de l'activité de DEINOVE

Une société de cleantech française

DEINOVE est une société de cleantech française qui conçoit, développe et commercialise une nouvelle génération de procédés industriels fondée sur des bactéries datant d'il y a plusieurs milliards d'années au potentiel encore inexploité : les déinocoques.

Efficaces, économiques et écologiques, ces procédés ouvrent la voie à la fabrication de composés rares ou hors de portée des procédés chimiques et biologiques actuels :

- biocarburants de 2^{ème} génération (programme DEINOL)
- composés biochimiques à haute valeur ajoutée (programme DEINOCHEM)
- nouveaux antibiotiques (filiale dédiée DEINOBIOTICS)
- enzymes pour la remédiation des plastiques (programme collaboratif THANAPLAST™)

DEINOVE entend ainsi contribuer à positionner la France à la pointe des enjeux qui conditionnent l'avenir de notre planète : la transition énergétique, l'avènement de produits chimiques plus propres et efficaces, l'amélioration du cycle de vie des plastiques et la lutte contre les maladies (ré)émergentes.

Cotée sur Alternext depuis avril 2010, DEINOVE compte plus de 40 collaborateurs dans ses nouveaux laboratoires basés à Montpellier sur le site du Biopôle Euromédecine.

Une nouvelle voie industrielle : les déinotechnologies

DEINOVE a été créée en 2006 par le Dr Philippe POULETTY (Directeur Général du fonds de capital-risque TRUFFLE CAPITAL) et le Pr Miroslav RADMAN (Professeur à l'Université PARIS DESCARTES, membre de l'Académie des Sciences et Lauréat du Grand Prix INSERM 2003).

En révélant les mécanismes génétiques à l'origine de l'extraordinaire biodiversité des bactéries *Deinococcus* et de leur robustesse hors du commun, le Pr RADMAN a ouvert une nouvelle voie industrielle : les déinotechnologies.

Une approche propriétaire

DEINOVE est la seule société au monde à exploiter les potentialités génétiques et métaboliques de *Deinococcus* à des fins industrielles. Cette bactérie, découverte par hasard en 1956, possède des propriétés exceptionnelles qui n'ont encore jamais fait l'objet d'une valorisation industrielle ou commerciale.

DEINOVE sélectionne les bactéries dotées de propriétés industrialisables parmi les 6 000 souches de sa déinothèque et les combine par ingénierie métabolique afin d'optimiser leurs capacités naturelles. DEINOVE construit ainsi un portefeuille unique de propriété intellectuelle et de bioprocédés industriels innovants.

DEINOVE possède actuellement un portefeuille comportant 15 familles de brevets (soit plus de 80 brevets internationaux) couvrant une collection complète de Déinocoques, les méthodes de sélection, de culture et d'ingénierie des souches, ainsi qu'une gamme d'applications industrielles très large.

Une plateforme de biologie synthétique qui concentre le meilleur de l'ingénierie métabolique

DEINOVE a développé une plateforme de biologie synthétique propriétaire qui couvre toutes les étapes, du profilage des souches à leur optimisation : ingénierie génétique rapide, métabolomique, génomique, protéomique, ingénierie métabolique, génétique et fermentaire et ingénierie des procédés industriels.

Grâce aux propriétés génétiques naturelles des déinocoques, DEINOVE est capable d'insérer, de remplacer ou d'augmenter l'activité des gènes de la voie métabolique ciblée sans générer de cicatrice (sans vecteur, marqueur antibiotique ni "d'empreinte moléculaire" de l'intervention).

Cette stratégie, appliquée à un châssis industriel original, a déjà débouché sur une première mondiale : la mise au point d'une bactérie bi-fonctionnelle capable à la fois de digérer les composants cellulosique et hémicellulosique de la biomasse et de produire de l'éthanol.

Plusieurs programmes de recherche sont en cours, ciblant des applications potentielles majeures

DEINOVE ambitionne de développer des procédés innovants susceptibles de trouver des applications dans plusieurs secteurs industriels majeurs. Pour adresser de manière efficace ces différents marchés, DEINOVE a organisé son activité autour de plusieurs programmes de développements :

Programme DEINOL pour la production de biocarburants de 2^{ème} génération

Le programme DEINOL a pour objectif d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de seconde génération) par les déinocoques, dans les installations industrielles existantes par une meilleure valorisation de l'intrant. Ce programme, d'un montant global de 21,4 M€, bénéficie d'un soutien financier de 8,9 M€ d'OSEO – programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle).

Programme DEINOCHEM

Le projet DEINOCHEM vise, via les technologies de criblage, à identifier les souches déinocoques les plus à même de produire, avec une meilleure performance écologique et économique, des composés chimiques d'intérêt industriel, par exemple dans la voie des isoprénoïdes (isoprène, caroténoïdes, linalol, géranol...). Ces composés, aujourd'hui principalement issus de la pétrochimie, sont utilisés dans de très nombreux secteurs tels que la chimie de spécialité, l'alimentation animale, les cosmétiques, la pharmacie... L'objectif est de mettre au point des procédés de bio-raffinage permettant de produire ces composés à partir de biomasse et dans des conditions économiques performantes. DEINOCHEM a été retenu par l'ADEME et le Commissariat général à l'investissement pour un financement Investissements d'Avenir. Il recevra un financement important de l'État (près de 6 millions d'euros) qui souhaite soutenir ce secteur stratégique.

Programme DEINOBIOTICS

Le programme DEINOBIOTICS, engagé en 2011, poursuit et prolonge les travaux du projet DEINOPHARM (2009-2011) sur la recherche de nouveaux antibiotiques issus des déinocoques. D'un montant total de 1,4 M€, ce programme bénéficie des soutiens financiers d'OSEO, de la Région Languedoc-Roussillon et du FEDER. Ce programme de recherche est désormais porté par la société DEINOBIOTICS SAS, dont DEINOVE est actionnaire à hauteur de 49%.

Programme collaboratif THANAPLAST™ conduit par CARBIOS

DEINOVE participe au programme collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est le chef de file. THANAPLAST™ est l'un des premiers projets européens dans le domaine de la plasturgie. Outre CARBIOS et DEINOVE, il associe le CNRS, l'INRA, l'Université de Poitiers et deux majors de l'industrie : les groupes BARBIER et LIMAGRAIN (au travers de sa filiale ULICE). Pendant 5 ans, les partenaires du projet partageront leurs expertises et leurs savoir-faire pour développer de nouvelles solutions afin d'améliorer la valorisation des plastiques. D'un montant total de 22 M€, THANAPLAST™ est soutenu par OSEO à hauteur de 9,6 M€ dans le cadre du programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle).

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

1 | 2 Informations financières sélectionnées

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|---------------|---------------|
| Total produits d'exploitation | 51 | 668 |
| Total frais opérationnels | 5 574 | 4 518 |
| dont frais de Recherche & Développement | 3 945 | 3 345 |
| dont frais administratifs et généraux | 1 629 | 1 172 |
| Résultat d'exploitation | -5 523 | -3 850 |
| Résultat financier | 123 | 424 |
| Résultat courant | -5 400 | -3 426 |
| Résultat exceptionnel | 21 | 543 |
| Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche) | -1 960 | -903 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | -3 420 | -1 979 |
| Position financière nette | 3 088 | 6 506 |
| dont immobilisations financières ¹ | 1 276 | 5 106 |
| dont dépôts à terme (éch. < 1 an) | 0 | 524 |
| dont instruments de trésorerie (éch. < 3 mois) | 0 | 406 |
| dont Trésorerie disponible | 1 872 | 594 |
| (dont dettes financières) | -60 | -125 |
| Total de l'actif | 6 961 | 9 323 |
| TOTAL DES FONDS PROPRES | 5 658 | 8 217 |
| dont capitaux propres | 2 601 | 5 337 |
| dont avances conditionnées | 3 057 | 2 880 |

¹ Exclusion faite des éléments du contrat de liquidité (liquidités et actions propres) et des dépôts & cautionnements.

2 | MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2013, DEINOVE a poursuivi son développement, tant sur le plan technologique que stratégique. DEINOVE se positionne aujourd'hui comme un acteur incontournable de la chimie du végétal, que ce soit dans le domaine des biocarburants ou dans celui des composés chimiques. Grâce à une plateforme d'ingénierie métabolique extrêmement efficace, d'un niveau véritablement mondial, capable de transformer de nombreuses matières aujourd'hui sous-valorisées en produits d'intérêt industriel, DEINOVE démontre qu'elle peut apporter des solutions rentables, renouvelables et responsables qui contribueront à la transition énergétique en France et dans le monde à travers la mise en place d'une véritable économie circulaire.

DEINOVE a en particulier démontré que certaines de ses souches de deinocoques étaient capables d'atteindre un titre en alcool de 9% v/v, ce qui est une première mondiale pour une bactérie. D'autre part, DEINOVE a confirmé à de nombreuses reprises dans ses laboratoires, que ses bactéries optimisées étaient capables non seulement de dégrader la biomasse non alimentaire (comme les résidus agricoles ou la fraction organique des déchets urbains et ménagers) en sucres fermentescibles, mais aussi d'assimiler ces sucres pour les transformer en éthanol. En quelques mots : plusieurs étapes pour les autres procédés de production transformées en une seule avec *Deinococcus*. Ces résultats ouvrent de grandes possibilités pour l'industrie des biocarburants de seconde génération en général, et pour DEINOVE en particulier dans le cadre de sa stratégie partenariale. Un essai à une plus grande échelle a maintenant été lancé et confirmera le potentiel industriel des deinocoques.

Ces résultats ont été rendus possibles par le renforcement d'une plateforme technologique maintenant auto-suffisante, propriétaire, et qui se robotise, ce qui permet d'accélérer les développements et de puiser dans la biodiversité de nos 6,000 souches bactériennes. Les investissements réalisés en 2013 l'ont tous été dans cette perspective d'accélération, pour atteindre les résultats de recherche escomptés. DEINOVE compte aujourd'hui 43 chercheurs, ingénieurs techniciens et managers, tous experts dans leurs domaines.

C'est donc dans ce cadre que DEINOVE a d'ores et déjà mis en œuvre la diversification de ses activités, toujours à partir de biomasse non-alimentaire mais pour fournir des composés chimiques biosourcés dans le cadre du programme DEINOCHEM. Il vise à explorer et exploiter la voie des isoprénoïdes, laquelle comprend un grand nombre de composés d'intérêt allant de commodités (isoprène...) à de grandes spécialités (caroténoïdes...). Avec ce programme, DEINOVE cible de nouveaux marchés comme l'alimentation animale ou humaine, les cosmétiques ou encore la parfumerie. Nous avons reçu la confirmation du Premier Ministre, dans le cadre des Investissements d'Avenir et après validation de l'ADEME, d'une aide de près de 6 millions d'euros, qui nous aidera à faire avancer le programme DEINOCHEM. Ces développements se traduisent évidemment par une hausse de nos dépenses, des dépenses structurantes et nécessaires pour provoquer cette accélération qui amènera des résultats dans les années qui viennent. 2014 s'annonce comme une année pleine de promesses pour DEINOVE, avec en ligne de mire plusieurs partenariats ainsi que de nouveaux résultats technologiques probants.

Dr Philippe POULETTY
Président du Conseil d'administration

3 | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 06 MAI 2014

3 | 1 Activité et faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2013, DEINOVE a poursuivi les efforts engagés les années précédentes dans les domaines suivants :

- le développement de la plateforme propriétaire d'ingénierie métabolique et fermentaire pour l'optimisation de déinocoques ;
- l'avancement des programmes de recherche dans les biocarburants (DEINOL) et les composés chimiques d'origine végétale (DEINOCHEM) ;
- la protection de ses avancées technologiques, avec la validation définitive de son brevet portant sur l'utilisation de bactéries du genre *Deinococcus* pour la production de biocarburants (éthanol, butanol...) et de métabolites intermédiaires (acides organiques) à partir de biomasse végétale.

En parallèle, la Société a investi, sur les plans humains et matériels, pour préparer les prochaines étapes de son développement.

Programme DEINOL

En 2013, le programme DEINOL a bénéficié des investissements importants réalisés dans le domaine de la construction de souches à la fois au niveau équipement (robot de clonage, broyeur de cellules et logiciel dédié) et au niveau ressources humaines (construction de souches et ingénierie fermentaire). Cette accélération a permis de manière graduelle d'améliorer les rendements (jusqu'à 0,43 g d'éthanol / g de sucre) et la productivité (jusqu'à 2 g/L/h d'éthanol) des souches sélectionnées pour atteindre un titre de 9% v/v d'éthanol à partir d'une source de glucose dans un fermenteur instrumenté de 20 litres. Ce niveau de performance n'a jamais été atteint par aucun autre procédé bactérien.

La prochaine étape consiste à travailler dans des fermenteurs de plus grosse capacité (300 L) à partir de substrat incluant du xylose, afin de confirmer la stricte co-assimilation des sucres issus de matière lignocellulosique. Enfin, les équipes valideront la dégradation de la cellulose et de l'hémicellulose après prétraitement. Ces opérations ont fait l'objet de nombreuses manipulations couronnées de succès à l'échelle du laboratoire. L'enjeu est donc de valider leur reproductibilité à l'échelle du fermenteur préindustriel, avant de passer à un pilote industriel.

En parallèle, DEINOVE a également engagé des tests sur différents types de matières lignocellulosiques prétraitées provenant de plusieurs continents et partenaires potentiels. L'objectif est de tester les capacités hydrolytiques et fermentaires des souches sur différentes matières premières à l'échelle du laboratoire. Ces tests devraient se multiplier dans les années qui viennent, à mesure que les industriels voudront valider la capacité des souches déinocoques à s'adapter à de nouvelles matières premières et à les transformer en éthanol de manière rentable.

Programme DEINOCHEM

En 2013, la Société a intensifié les efforts de recherche dans le cadre du programme DEINOCHEM. A partir des résultats obtenus au cours des années précédentes, plusieurs souches ont été sélectionnées en vue de produire des molécules chimiques d'intérêt dans la voie des isoprénoides. Le programme cible principalement les caroténoïdes (applications en nutrition humaine et animale), les composés aromatiques comme le linalol, le géraniol et le myrcène (hygiène, parfumerie), et l'isoprène (caoutchouc et dérivés).

En septembre, le programme DEINOCHEM a été retenu par l'ADEME et le Commissariat général à l'investissement pour un financement Investissements d'Avenir. Il recevra ainsi un financement important (près de 6 millions d'euros) de l'État qui souhaite soutenir ce secteur stratégique. Le financement porte sur un programme sur 3.5 ans et les versements sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs définis. L'objectif final est la démonstration d'efficacité du déinocoque pour au moins deux des composés visés.

Forte de ce soutien, la Société a donc procédé à des recrutements et engagé des investissements en équipements dédiés au programme DEINOCHEM. La montée en puissance se poursuivra en 2014.

La Société a également engagé des discussions avec plusieurs groupes industriels susceptibles d'être clients de ces composés chimiques biosourcés. Ces discussions se sont traduites par de nombreuses manifestations d'intérêt et par des tests en cours dans les laboratoires de DEINOVE. La Société est confiante dans sa capacité à aboutir dans les prochains mois à des contrats de partenariats dans plusieurs domaines d'applications potentiels des procédés DEINOCHEM.

Programme DEINOBOTICS

En 2012, DEINOVE a apporté les actifs de son programme DEINOBOTICS à la société DEINOBOTICS SAS, constituée dans ce but. Cette société a également fait entrer à son capital la Holding Chimie Verte au travers d'une augmentation de capital. DEINOVE détient désormais 49% de DEINOBOTICS SAS.

Au cours de l'année 2013, la société DEINOBOTICS a été mise en place au niveau opérationnel, avec une structure minimale, notamment une équipe très expérimentée en antibiothérapie. L'objectif majeur a été de développer une plateforme technologique permettant de découvrir de nouveaux antibiotiques antibactériens et antifongiques avec une approche pharmaceutique orientée vers des besoins de santé publique de plus en plus criants, aux niveaux Français, Européen et mondiaux. Cette plateforme a été constituée à l'Université de Lille dans l'équipe ProbioGEM (Polytech Lille), multipotente pour réaliser le programme prévu de fermentation, chimie, microbiologie sur des pathogènes, purifications et analyse structurale. DEINOVE a respecté, dans les délais prévus, son engagement de sélection et approvisionnement de souches bactériennes originales à DEINOBOTICS.

Programme THANAPLAST™

DEINOVE a annoncé fin 2012 sa participation au projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est le chef de file. DEINOVE est également entré au capital de CARBIOS à hauteur de 2,81%. Enfin, CARBIOS a attribué à DEINOVE des BSA qui deviendront exerçables dès l'entrée en développement préindustriel de la première souche de déinocoque sélectionnée dans le cadre de THANAPLAST™. Les termes de l'accord de partenariat entre DEINOVE et CARBIOS garantissent également à DEINOVE des royalties sur les produits qui pourraient être issus du projet THANAPLAST™.

En septembre 2013, CARBIOS a annoncé avoir franchi la première étape clé de son programme de développement, déclenchant le versement de 1,7 millions d'euros par Bpifrance. Cette étape visait la constitution d'une boîte à outils de catalyseurs biologiques pouvant dégrader les 10 polymères clefs dans le domaine de la plasturgie et à partir desquels CARBIOS ambitionne de développer des bioprocédés industriels.

Ce résultat a notamment été obtenu à partir de souches de bactéries déinocoques sélectionnées par les équipes de DEINOVE et ayant démontré leur capacité à digérer plusieurs plastiques. Le programme est en avance sur le calendrier initial et les équipes de DEINOVE travaillent avec celles de CARBIOS au dépôt des brevets correspondants.

En décembre 2013, CARBIOS a fait son entrée sur le marché Alternext par le biais d'une augmentation de capital de 13,1 millions d'euros. De ce fait, la participation de DEINOVE dans la société CARBIOS a été ramenée à 2,02%.

Propriété intellectuelle

En 2013, DEINOVE a vu sa propriété intellectuelle renforcée par la délivrance d'un de ses brevets phares : EP2209900 a été publié le 5 juin 2013 au bulletin européen des brevets sous le numéro 13/23. Ce brevet porte sur l'utilisation de bactéries du genre *Deinococcus* pour la production de biocarburants (éthanol, butanol...) et de métabolites intermédiaires (acides organiques) à partir de biomasse végétale. Il constitue le socle de la protection industrielle de la société. Il est détenu en copropriété avec le CNRS et l'Université Montpellier 1, qui ont cédé une licence d'exploitation exclusive et mondiale à DEINOVE.

Management et gouvernance

En janvier 2013, Emmanuel PETIOT a pris la Direction générale de DEINOVE, en remplacement de Jacques BITON. Emmanuel PETIOT était précédemment Directeur Commercial de Novozymes Inc. pour l'Amérique du Nord. Doté d'une solide expérience industrielle et commerciale dans les domaines de la chimie, des biocarburants, des enzymes et des micro-organismes, acquise dans plusieurs groupes internationaux, Emmanuel PETIOT a pour mission de matérialiser l'ambition internationale de la Société et de confirmer son leadership technologique, notamment en sélectionnant et en négociant de nouveaux partenariats avec des industriels des différents marchés ciblés par DEINOVE.

Le 20 février, Monsieur Philippe Duval a démissionné de son mandat d'administrateur.

En juillet, Nagib Ward a été nommé au poste de Vice-Président en charge du Développement Commercial. Il a précédemment exercé différentes responsabilités commerciales et marketing dans les domaines des biocarburants, de la biomasse, de l'industrie alimentaire et des détergents au sein du groupe Novozymes, le leader mondial des enzymes et des micro-organismes. Nagib Ward a pour mission de développer de nouveaux partenariats avec des industriels des différents marchés ciblés par DEINOVE, notamment aux États-Unis et au Canada.

En novembre, Jacqueline Lecourtier a pris la présidence du Conseil scientifique de la Société. Ingénieur de l'École Nationale Supérieure des Industries Chimiques et Docteur en Sciences Physiques de l'Université Pierre et Marie Curie, Jacqueline Lecourtier a consacré 25 ans de sa carrière à l'IFP (Institut Français du Pétrole, aujourd'hui IFP Energies nouvelles, IFPEN), dont elle a assuré la direction scientifique de 2006 à 2011. Jacqueline Lecourtier a également dirigé l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), de 2006 à 2012, où elle a œuvré à dynamiser la recherche scientifique française et sa valorisation industrielle.

Organisation et implantation

Pour accompagner sa croissance, la Société a emménagé en octobre 2013 dans un nouveau bâtiment, Cap Sigma, qui fait partie du Biopôle Euromédecine, géré par l'Agglomération de Montpellier. La communauté urbaine soutient activement le développement des biotechnologies. Les nouveaux locaux sont proches des campus universitaires, des grands instituts de recherche tels le CNRS, l'INRA et le CIRAD et de leurs laboratoires.

DEINOVE occupe désormais 1 000 m² de locaux entièrement aménagés par l'Agglomération de Montpellier pour répondre à ses besoins spécifiques : une salle blanche, qui héberge un équipement robotique de pointe, une plateforme informatique destinée à l'automatisation des assemblages de gènes et la construction de souche, un laboratoire de fermentation allant du petit fermenteur multi-parallèle au fermenteur de 20L, des équipements analytiques de pointe permettant de caractériser et de quantifier les molécules produites et un grand nombre de métabolites, ainsi que des équipements nécessaires à la caractérisation des composants de la biomasse végétale.

Dans le même temps, la Société a sensiblement accru ses effectifs, passant de 30 à 42 collaborateurs en un an. Il s'agit principalement de personnel scientifique dédié au programme DEINOCHEM. 85% des collaborateurs de DEINOVE sont dédiés à la R&D.

3 | 2 Résultats financiers

Produits d'exploitation

En l'absence du versement de subvention d'exploitation, les produits d'exploitation pour l'exercice 2013, totalisant 51 k€, résultent principalement du versement par DEINOBIOTICS SAS de 30 k€ (pour la fourniture de souches d'intérêt, dans le cadre d'un contrat de collaboration). La Société a par ailleurs facturé divers frais à DEINOBIOTICS SAS, pour un total de 8 k€, et a perçu 11 k€ d'aide à l'embauche et de remboursement de formations.

Frais opérationnels

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|--|--------------|--------------|
| Achat de matières 1 ^{ères} et autres approvisionnements | -6 | 0 |
| Autres achats et charges externes | | |
| Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques | 609 | 662 |
| Fournitures | 620 | 358 |
| Loyers, maintenance et charges d'entretien | 325 | 214 |
| Frais divers | 201 | 100 |
| Documentation, veille technologique et séminaires | 59 | 63 |
| Honoraires | 779 | 774 |
| Missions et déplacements | 172 | 120 |
| Total Autres achats et charges externes | 2 765 | 2 291 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 52 | 30 |
| Salaires et traitements | 1 649 | 1 342 |
| Charges sociales | 682 | 455 |
| Dotation aux amortissements sur immobilisations | 367 | 339 |
| Autres charges | 64 | 61 |
| TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS | 5 574 | 4 518 |

Au cours de l'exercice 2013, DEINOVE aura dépensé 5 574 k€ en activités opérationnelles, dont 71% en R&D. Ce montant, en hausse de +23% par rapport à l'exercice 2012, intègre toutefois certaines variations notables. D'une part, l'évolution à la baisse du poste « études externes, sous-traitance et consultances scientifiques », laquelle s'explique principalement par l'absence de facturation de l'institut de recherche finlandais VTT, le contrat de collaboration avec celui-ci sur le projet DEINOL s'étant achevé en 2012. D'autre part, et à l'exception de la stabilité des postes « Honoraires » et « Documentation, veille technologique », la hausse de tous les autres centres de coûts : cette évolution résulte principalement du développement du laboratoire de Montpellier (Cap Alpha, puis Cap Sigma à partir d'octobre), dont l'équipe s'est étoffée d'une dizaine de nouveaux postes sur l'exercice (salaires et charges en hausse de +30%), et dont les coûts de fonctionnement ont évolué en conséquence. Il convient de noter que la hausse du poste « Fournitures » est en lien direct avec le choix d'effectuer en interne - la structuration des plateformes technologiques de la Société rendant maintenant cela possible - certains travaux de R&D auparavant externalisés. Les hausses en « Frais divers » et « Missions et déplacements » s'expliquent quant à elles principalement par des efforts accrus de communication externe et de business development. Enfin, l'augmentation des amortissements est essentiellement due aux investissements effectués en 2013 (585 k€). Et dans une moindre mesure, à la prise en compte, maintenant en année pleine, des dotations relatives aux acquisitions de l'exercice 2012.

Résultat financier

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---------------------------|------------|------------|
| Produits financiers | 137 | 425 |
| Charges financières | 15 | 1 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 123 | 424 |

Le résultat financier de l'exercice, d'un montant net de +123 k€, est constitué :

- Des intérêts que perçoit DEINOVE sur les placements de sa trésorerie, pour 107 k€ ;
- Du résultat des transactions que DEINOVE réalise sur ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité, qui se sont soldées par un gain net de 16 k€ ;

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

Résultat net

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat courant avant impôts | -5 400 | -3 426 |
| Résultat exceptionnel | 21 | 543 |
| Impôts sur les bénéfices (Crédit d'impôt) | -1 960 | -903 |
| BÉNÉFICE OU PERTE | -3 420 | -1 979 |

Le résultat exceptionnel de l'année 2013, d'un montant net de +21 k€, s'explique comme suit :

- Un total de 41 k€ d'amortissements exceptionnels, provenant principalement de write-offs comptabilisés sur certaines immobilisations suite aux déménagements effectués en cours d'année, à savoir le regroupement des sites de Paris (rue Léon Jouhaux) et Clapiers (Cap Alpha) sur celui de Grabels (Cap Sigma) ;
- La comptabilisation d'un produit exceptionnel de 68 k€, correspondant à la valeur brute estimée d'un ensemble d'équipements d'occasion (dont un robot Theonyx doté d'un bras articulé Zymark) cédés à la Société, à titre gratuit, par un industriel ;
- La comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 7 k€, en lien avec le transfert des aides Bpifrance à la société DEINOBIOTICS SAS.

Au niveau fiscal, DEINOVE estime avoir acquis un Crédit Impôt Recherche (CIR) de 1 313 k€ au titre de l'exercice 2013. Concernant l'exercice 2012, la créance avait été évaluée à 951 k€. Un courrier de l'administration fiscale, reçu fin juin et portant sur certains points d'ordre technique, avait toutefois conduit DEINOVE à ajuster le montant de cette créance en baisse de 18 k€ dans ses comptes intermédiaires au 30 juin 2013. Et ce sont effectivement 932 k€ qui ont été versés à DEINOVE début juillet 2013. Par ailleurs, DEINOVE a transmis à l'administration fiscale, également en juillet 2013, une demande rectificative portant sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011, totalisant 658 k€. Ce montant provisionné en intégralité, en tant que produit à recevoir, dans les comptes arrêtés au 30/06/13, a été reconduit dans les comptes arrêtés au 31/12/13. Enfin, la Société a comptabilisé une créance de 6 k€ relativement au Crédit d'Impôt Prospection Commerciale (CIPC). Il en résulte, au niveau fiscal, un solde net positif de 1 960 k€ à fin 2013.

3 | 3 Situation financière

Les besoins financiers de la Société se sont principalement résumés à des dépenses opérationnelles, pour un total de 5 206 k€ (hors dotations aux amortissements), ainsi qu'à des investissements en équipements, pour 536 k€. Pour les couvrir, DEINOVE a notamment utilisé les 932 k€ de CIR 2012 encaissé en juillet 2013, et les 177 k€ d'aide reçus en septembre 2013 pour le projet THANAPLAST™. La Société a par ailleurs perçu 621 k€ (net de commissions) suite au 1^{er} tirage Paceo® effectué en décembre 2013, et un total de 63 k€ résultant de la souscription ou de l'exercice d'options (BSA et BSPCE) en cours d'année. Au final, la position financière nette de DEINOVE (cumul de sa Trésorerie et de ses placements financiers, et déduction faite de ses dettes) a été réduite de 3 417 k€.

Au 31/12/2013, les ressources financières mobilisables pour son financement se décomposaient ainsi :

- 1 250 k€ de comptes à terme ouverts auprès de la Société Générale (en Autres immobilisations financières dans le tableau ci-dessous) ;
- 1 872 k€ de disponibilités, se décomposant en 764 k€ auprès de la Société Générale, 1 089 k€ auprès de Merrill Lynch (obligations arrivées à échéance) et 19 k€ auprès d'Interaudi Bank (nouveau compte bancaire ouvert aux Etats-Unis par la Société fin 2013).

Par ailleurs, en date du 31 octobre 2013, la Société a mis en place un Paceo® avec la Société Générale. Dans le cadre de cette ligne de financement en fonds propres, la Société Générale s'engage à souscrire, sur demande de DEINOVE, des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 450 000 actions, soit 9.0% du capital. La Société a effectué un 1^{er} tirage Paceo® en décembre 2013, qui a conduit à l'émission de 50 000 nouvelles actions, et lui a permis de lever un montant net de 621 k€. Au 31/12/13, le volume de BEA pouvant être exercés et donner lieu à la création d'actions nouvelles s'élève donc à 400 000 bons.

EXPOSÉ SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

| ACTIF (en milliers d'euro) | | PASSIF (en milliers d'euro) | |
|---|--------------|--|---------------|
| ACTIF IMMOBILISÉ | | CAPITAUX PROPRES | |
| Immobilisations incorporelles | 85 | Capital | 2 023 |
| Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires | 85 | Primes d'émission, de fusion, d'apport | 11 506 |
| Immobilisations corporelles | 608 | Réserves réglementées | 0 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 511 | Report à nouveau | -7 507 |
| Autres immobilisations corporelles | 97 | Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | -3 420 |
| Immobilisations financières | 2 140 | TOTAL | 2 601 |
| Titres immobilisés | 631 | AUTRES FONDS PROPRES | |
| Autres immobilisations financières | 1 508 | Avances conditionnées | 3 057 |
| TOTAL | 2 833 | TOTAL | 5 658 |
| ACTIF CIRCULANT | | DETTES | |
| Créances | 2 188 | Emprunts et dettes financières – Autres | 60 |
| Instruments de trésorerie | 0 | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 692 |
| Disponibilités | 1 872 | Dettes fiscales et sociales | 546 |
| Charges constatées d'avance | 68 | Autres dettes, ECP | 7 |
| TOTAL | 4 129 | TOTAL | 1 304 |
| TOTAL ACTIF | 6 961 | TOTAL PASSIF | 6 961 |

Dettes fournisseurs :

Au 31 décembre 2013, les dettes fournisseurs inscrites au passif s'élèvent à 692 k€ (vs. 514 k€ au 31/12/2012) et s'analysent de la façon suivante :

- 293 k€ de factures non parvenues (184 k€ au 31/12/2012) ;
- 399 k€ de factures reçues à régler (330 k€ au 31/12/2012).

DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/13

| (en milliers d'euros) | Total | Échues | Éch. 01/14 | Éch. 02/14 | Éch. 03/14 |
|-----------------------------------|-------|--------|------------|------------|------------|
| Fournisseurs et autres créditeurs | 399 | 162 | 233 | 5 | - |

DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/12

| (en milliers d'euros) | Total | Échues | Éch. 01/13 | Éch. 02/13 | Éch. 03/13 |
|-----------------------------------|-------|--------|------------|------------|------------|
| Fournisseurs et autres créditeurs | 330 | 63 | 227 | 40 | - |

3 | 4 Événements postérieurs à la clôture

○ Programme DEINOL : Production d'éthanol à 9%

Le 16 janvier 2014, DEINOVE a annoncé être parvenu à produire de l'éthanol avec un titre de 9%, grâce à son procédé DEINOL. A la connaissance de la Société, il s'agit d'une première mondiale pour un procédé de fermentation bactérienne. Ces résultats ont été obtenus dans un fermenteur préindustriel d'une capacité de 20L, et à partir d'un substrat de glucose dans un milieu de culture purement minéral, relativement pauvre en nutriments. Les résultats ont été obtenus dans un temps réduit (productivité et rendement élevés), confirmant la compatibilité du procédé en milieu industriel, ce qui marque une nouvelle avancée dans le développement du programme DEINOL.

La Société a annoncé avoir engagé une nouvelle campagne d'essais dans des bioréacteurs de 300 litres (x15 par rapport aux volumes de production actuels) pour confirmer, dans des conditions quasi industrielles, les résultats obtenus. Les résultats de ces essais sont attendus au 1^{er} semestre 2014.

○ Augmentations de capital dans le cadre du contrat PACEO®

Par décisions en date des 23 janvier 2014, 11 février 2014 et 3 mars 2014, le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'administration du 14 octobre 2013, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012, a constaté :

- Une augmentation de capital de 20.000 Euros, par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 15,76 Euros, soit avec une prime d'émission de 15,36 Euros par action, résultant de l'exercice de 50.000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du contrat PACEO® ;
 - Une augmentation de capital de 20.000 Euros, par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 14,42 Euros, soit avec une prime d'émission de 14,02 Euros par action, résultant de l'exercice de 50.000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du contrat PACEO® ;
 - Une augmentation de capital de 20.000 Euros, par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 15,41 Euros, soit avec une prime d'émission de 15,01 Euros par action, résultant de l'exercice de 50.000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du contrat PACEO®.
- Au 11 mars 2014, le capital social s'élève à 2.082.732,40 Euros, divisé en 5.206.831 actions d'une valeur nominale de 0,4 Euro chacune.

3 | 5 Perspectives d'avenir

En 2014, DEINOVE prévoit de nouveaux investissements dans la plateforme d'ingénierie métabolique, qui concerneront principalement :

- De nouveaux outils d'ingénierie génétique permettant d'accélérer et d'affiner encore les démarches d'optimisation des déinocoques.
- D'une plateforme de clonage à haut débit adapté au genre *Deinococcus* et qui aura pour objectif d'augmenter encore d'un facteur 10 le débit de construction des souches modifiées (de 30 par mois actuellement à plus de 300).
- De nouveaux équipements de fermentation et d'instrumentation pour améliorer encore la maîtrise des processus fermentaires.

DEINOVE compte également poursuivre le développement de ses deux principaux programmes de recherche :

- Le programme DEINOL est entré dans une nouvelle étape, avec le démarrage d'une nouvelle campagne d'essais dans des bioréacteurs de 300 litres. Ces essais comprendront à la fois les phases d'hydrolyse de

biomasse non alimentaire et de fermentation bactérienne. L'objectif est de se rapprocher le plus possible des conditions réelles de production industrielle pour effectuer ensuite des tests à l'échelle de plusieurs m³. Tenant compte des délais nécessaires à la mise en place de ces tests, DEINOVE estime désormais être en mesure de générer des revenus par la commercialisation de licences de production à l'horizon 2015-2016.

- Le programme DEINOCHEM se poursuit avec l'objectif de parvenir en 2014 à la sélection d'une première série de souches châssis pour les applications envisagées. Les différentes pistes de recherche sur lesquelles travaille actuellement DEINOVE ont des temporalités différentes. La Société estime que :
 - Certains projets concernant des molécules spécifiques sont susceptibles d'atteindre le marché dans un délai de 2 à 3 ans.
 - Les premiers projets portant sur les dérivés de pinène sont susceptibles d'atteindre le marché dans un délai de 3 à 5 ans.
 - Les projets portant sur l'isoprène ou certains intermédiaires complexes ne devraient pas générer de revenu significatif avant 6 ou 7 ans.

L'enjeu stratégique de DEINOVE réside donc dans la capacité de la Société à générer progressivement des revenus qui permettront le financement de la recherche sur les développements à plus long terme.

Enfin, DEINOVE poursuit activement ses discussions avec plusieurs groupes industriels en vue mettre en place des partenariats sur différents domaines d'application de ses procédés.

Concernant le financement des opérations futures, la Société estime que ses besoins sont couverts environ jusqu'à mi-2015. Cette estimation prend en compte l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du programme Pacey® et le 1^{er} versement de l'ADEME, d'un montant de 1,5m€, qui devrait intervenir d'ici le terme du 1^{er} trimestre 2014.

3 | 6 Information sur les risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

A l'occasion de son introduction sur Alternext, en Avril 2010, DEINOVE a présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le document de base enregistré le 25 mars 2010 par l'autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.10-014 et disponible sur son site Internet. Dans le présent chapitre, nous rappelons les risques présentant le plus d'importance pour la Société et les plus pertinents du fait de l'évolution récente de son environnement et de ses activités.

Risques liés à l'exploitation de la société

DEINOVE n'ayant pas encore commencé à commercialiser les technologies qu'elle développe, ses revenus ont été essentiellement constitués par les subventions d'exploitation provenant d'aides publiques. Ces subventions ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses opérationnelles de la société et il en résulte des pertes nettes après impôts qui totalisent, en cumulé depuis la création de la société, 10,9 M€ au 31/12/2013.

Grâce aux fonds levés à l'occasion de son introduction en bourse, soit un total net de frais d'émission de 11,3 M€ qui, à date, n'ont été que partiellement consommés, et grâce aux aides publiques encaissées (incluant des avances remboursables et les versements du CIR), DEINOVE disposait au 31/12/2013 d'une position financière nette positive de 3,1 M€. A cela s'ajoutent, pour la période 2013-2017, des engagements d'aides et de subventions à recevoir de la part d'organismes publics, sous réserve de la levée des conditions suspensives, de l'ordre de 7,3 M€ (dont 5,9 M€ d'aide de l'ADEME relativement au programme DEINOCHEM).

Avec une évaluation des dépenses opérationnelles d'environ 8 M€ pour l'année 2014, la Société considère, en prenant en compte la flexibilité financière offerte par le dispositif Pacey® mis en place fin 2013, qu'elle dispose des ressources lui permettant de financer ses activités, dans la configuration actuelle de ses projets, jusqu'à environ mi-2015.

Toutefois, si dans le cadre de la valorisation de sa plateforme technologique, la société identifiait de nouveaux axes de développement d'intérêt, des ressources nouvelles seraient nécessaires pour monter de nouveaux projets. Il faudrait alors envisager une levée de fonds additionnelle sur le marché ou auprès d'investisseurs privés, puisque dans les conditions

actuelles, il est peu probable que la Société puisse recourir à l'emprunt bancaire ou qu'elle puisse obtenir des aides publiques couvrant l'intégralité des besoins.

Une telle situation pourrait aussi se présenter si l'avancement des projets actuels et futurs menés par la Société, notamment lorsqu'ils impliquent des partenaires, s'avérait moins rapide qu'initialement prévu, par exemple lors de la mise au point et de la mise à l'échelle d'un procédé de production à partir des technologies développées par DEINOVE. D'éventuels retards pourraient rendre nécessaire le recours à une opération de refinancement de la société, le plus probablement par augmentation de capital.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- Réduire, voire supprimer des programmes de recherche et développement ou réduire ses effectifs ;
- Obtenir des fonds par le biais d'accords ou de partenariats qui pourraient la forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou procédés auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;
- Accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ;
- Envisager des cessions d'actifs, voire un rapprochement avec une autre société.

Par ailleurs, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner à terme accès au capital de la Société, les actionnaires pourraient être dilués.

Risques de dépendance vis-à-vis de son personnel clé

L'activité de la Société et le succès de ses projets dépendent largement du travail et de l'expertise de ses dirigeants et de son personnel scientifique clé. Ces personnes sont notamment le Dr Philippe POULETTY, fondateur et Président du Conseil d'administration, M. Emmanuel PETIOT, Directeur Général, le Pr Jean-Paul LEONETTI, Directeur de la Recherche et du Développement, M. Nagib WARD, Directeur du Business Development, et M. Julien COSTE, Directeur Administratif et Financier.

L'incapacité de la Société à conserver ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Pour diminuer ce risque, DEINOVE a mis en place des systèmes de partage de la prise de valeur de la Société via des plans de bons de souscription d'actions (BSA) et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE) qui motivent les bénéficiaires à collaborer à son succès. Ces plans sont décrits dans l'annexe des comptes jointe au présent rapport de gestion.

Risques liés au retard ou l'échec du développement des souches et des procédés

DEINOVE est à ce jour la seule société visant l'exploitation systématique du genre *Deinococcus*, genre très peu étudié, non encore exploité, et dont les performances et les caractéristiques génétiques et métaboliques se révèlent inédites.

DEINOVE a choisi pour premier axe de développement la mise au point de procédés de production de biocarburants créant des ruptures technologiques par rapport à l'existant.

Le deuxième axe de développement vise des procédés exploitant les propriétés des Déinocoques pour la production d'intermédiaires chimiques non pétrosourcés (domaine de la chimie verte).

Dans ces deux cas, l'enjeu est de mettre au point un procédé de production industrielle mettant en œuvre un micro-organisme, génétiquement modifié ou non, capable d'hydrolyser des substrats complexes à base de cellulose et d'hémicellulose, issus de la biomasse, et de fermenter les sucres simples résultant de cette digestion de la biomasse.

Cela implique l'exploration de la bactérie afin d'identifier son patrimoine génétique et ses voies métaboliques, le développement d'une boîte à outils pour améliorer ses performances, puis la mise au point des conditions de la mise en œuvre du micro-organisme dans des conditions industrielles économiquement compétitives.

Le troisième axe de développement concerne l'identification de structures antibiotiques naturellement produites par les bactéries du souchier de DEINOVE, et qui pourraient servir de base à la mise au point de nouveaux antibiotiques pour combattre les infections résistantes aux composés actuels.

Chacun de ces axes de développement comporte des risques et il est possible que la Société rencontre des difficultés technologiques. Qui plus est, même si en laboratoire, la Société maîtrise ses technologies, la phase d'industrialisation des procédés n'est pas à ce jour engagée et il n'est pas garanti que la Société parvienne à des techniques de production économiquement compétitives par rapport aux alternatives existantes ou en cours de développement.

Les difficultés rencontrées dans les différents stades de la conduite des projets pourraient induire des retards qui feraient perdre son avantage concurrentiel à la Société ou pourraient amener à remettre en cause la pertinence du projet lui-même.

Tout retard dans le développement des projets entraînerait un report des études de recherche et développement actuelles pouvant ainsi retarder la validation et la mise en place des pilotes préindustriels correspondants. Un échec à un stade intermédiaire pourrait faire perdre au procédé son avantage concurrentiel et donc ses chances d'être commercialisé à grande échelle. Le procédé ne pourrait alors être éventuellement commercialisé que sur un marché de niche de taille sensiblement plus modeste, ou son exploitation être tout simplement abandonnée.

Dans le cas de l'abandon d'un projet scientifique majeur qui remettrait en cause définitivement la viabilité du modèle économique de la Société, il serait alors nécessaire de considérer la manière optimale de valoriser les actifs accumulés par la Société à la date d'un tel constat et de considérer des mesures, telles que la cession partielle ou totale de ces actifs, permettant ainsi de minimiser l'impact pour ses actionnaires d'une telle situation. Dans un tel cas, la pérennité de la Société pourrait être mise en cause.

Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle

Il est fondamental, pour la réussite de son activité innovante en biotechnologie, que la Société ainsi que ses futurs concédants et concessionnaires de licences soient en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter leurs brevets et leurs droits de propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis et dans d'autres pays.

A date, la Société détient deux brevets, intitulés « Procédé d'Ingénierie Chromosomique utilisant un nouveau système de réparation d'ADN » et « Utilisation de Deinocoques pour la production de bioénergie », qui lui ont été délivrés au niveau européen, et a par ailleurs déposé 14 autres demandes de brevets.

Il ne peut être exclu que :

- les brevets pour lesquels des demandes sont en cours d'examen, y compris certains brevets importants dans plusieurs juridictions, ne soient pas délivrés ;
- l'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour que l'invention qui en est l'objet puisse être protégée des concurrents ;
- des tiers revendiquent des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre.

La délivrance d'un brevet ne garantit pas sa validité ou son applicabilité et des tiers peuvent mettre en doute ces deux aspects. La délivrance et l'applicabilité d'un brevet dans le domaine des biotechnologies sont hautement incertaines et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. Jusqu'ici, aucune politique uniforme n'a émergé au niveau mondial en termes de contenu des brevets octroyés et d'étendue des revendications autorisées dans le domaine des biotechnologies. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, protéger les secrets commerciaux ou déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété intellectuelle de la Société. Tout litige pourrait entraîner des dépenses importantes, réduire les bénéfices et ne pas apporter la protection recherchée pour la Société. Les concurrents pourraient contester avec succès les brevets, qu'ils aient été délivrés devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire l'étendue des brevets de la Société. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations.

Par conséquent, la Société ne peut garantir que :

- les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donnent effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- les brevets délivrés ou donnés en licence à la Société ou à ses partenaires ne soient pas contestés par des tiers ou invalidés par une juridiction compétente ;

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

- l'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents, même si la Société estime ce risque réduit du fait de la rédaction large des revendications contenues dans les demandes de brevets ;
- ses produits ne contrefassent pas, ou ne soient pas accusés de contrefaire, des brevets appartenant à des tiers, même si aucune antériorité n'a été identifiée dans les études d'art antérieur effectuées par la Société et ses conseils ;
- des tiers n'intentent pas une action ou ne revendiquent pas un droit de propriété sur les brevets ou autres droits de propriété industrielle de la Société.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Compte tenu de l'importance capitale des brevets dans son secteur d'activité, la Société s'est dotée d'un comité des brevets se réunissant périodiquement pour définir sa stratégie de propriété industrielle, et bénéficie de l'assistance d'un expert en propriété industrielle et d'un cabinet de brevets. Elle pratique par ailleurs une politique de demande de brevets à un stade précoce afin d'optimiser leurs droits de priorité.

Assurance et couverture des risques

Pour couvrir différents risques auxquels la société doit faire face, DEINOVE avait souscrit au 31/12/2013 les contrats d'assurance suivants :

| NATURE DU RISQUE COUVERT | ASSUREUR | MONTANT DES GARANTIES |
|---|---------------|--|
| Responsabilité civile pour les activités conduites par Deinove dans ses locaux et dans des locaux qui lui sont loués/prêtés | AXA | Tous dommages : 9 000 000 € |
| Matériel informatique | AXA | Matériel informatique : 80 000 € |
| Multirisque professionnelle locaux du laboratoire de Montpellier | AXA | Locaux: illimité |
| | | Contenu: 50 000 € |
| | | Franchise : 276 € |
| | | Perte de revenu : 2 000 000 € |
| Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux | CNA Assurance | Plafond des garanties : 1 500 000€ |
| Bris de machine sur l'ensemble du matériel et de l'équipement de laboratoire | AXA | Capital assuré : 991 008 € Franchise : 10% des dommages matériels |
| Assistance pour la couverture des déplacements à l'étranger | AXA | Mission garantie pour tout déplacement de durée inférieure à 90 jours consécutifs |
| Contrat mission | AXA | Garantie couvrant les salariés utilisant leur véhicule personnel, pour des déplacements professionnels, sur demande de la Société. |

3 | 7 Informations juridiques

Faits juridiques marquants de l'année 2013

1. L'exercice 2013 s'est ouvert par l'arrivée d'un nouveau Directeur Général, Emmanuel PETIOT.
2. Au cours de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2013 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1.500.000 Euros, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.
3. Le Conseil d'administration a constaté des augmentations de capital d'un montant global de 26.726,40 Euros par émission de 66.816 actions par exercice de 61.630 BSPCE, 1.290 BCE-2010-1 et 3.896 BCE-2010-2.
4. Par décisions en date du 30 décembre 2013, le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'administration du 14 octobre 2013, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012, a constaté : une augmentation de capital de 20.000 Euros, par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 12,70 Euros, soit avec une prime d'émission de 12,30 Euros par action, résultant de l'exercice de 50.000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du contrat PACEO®.
5. Le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Philippe DUVAL de son mandat d'administrateur à compter du 20 février 2013.
6. Le Conseil d'administration a mis en place un Comité d'audit composé de deux membres, Messieurs Bruno Weymuller et Paul-Joël Derian, et revu la composition du Comité scientifique composé dorénavant de treize membres.
7. DEINOVE a procédé à un transfert (i) de son siège social à Paris (75010) du 22 rue Léon Jouhaux au 32, Boulevard de Strasbourg CS 30108, (75468 Paris Cedex 10) et (ii) de son établissement secondaire de Clapiers (34830), Cap Alpha, avenue de l'Europe à Grabels (34790), Cap Sigma, ZAC Euromédecine II, 1682 rue de Valsière.
8. A la suite de l'obtention par DEINOVE du financement de près de 6 millions d'Euros accordé par l'ADEME et le Commissariat général à l'investissement pour le développement de son programme Deinochem, lesquels fonds sont versés, sous forme d'avance remboursable, directement à DEINOVE, celle-ci a procédé à la dissolution anticipée sans liquidation de la société DEINOCHEM, qui n'avait plus de raison d'être. Cette dissolution anticipée a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société DEINOCHEM au bénéfice de DEINOVE.

Gouvernance de la Société

(y compris la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux
– conformément à l'article L225-102-1 al 4)

Président du conseil d'administration :

Dr. Philippe Pouletty

Administrateurs :

- L'Université Paris V, représentée par Pr. Frédéric Dardel
- Paul-Joël Derian
- La société Truffle Capital, représentée par Christian Pierret
- Rodney Rothstein
- La société SAKKAB LLC, représentée par Nabil Sakkab
- Philippe Duval jusqu'au 20 février 2013
- Bruno Weymuller

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

Direction au cours de l'exercice 2013 :

- Directeur Général : Emmanuel Petiot
- Directeur Administratif & Financier : Julien Coste
- Directeur Recherche et Développement : Jean-Paul Leonetti
- Directeur du Business Développement : Michael Krel / Nagib Ward
- Directrice de la Communication : Elisabetta Castelli / Coralie Martin

Direction en 2014 :

- Directeur Général : Emmanuel Petiot
- Directeur Administratif & Financier : Julien Coste
- Directeur Recherche et Développement : Jean-Paul Leonetti
- Directeur du Business Développement : Nagib Ward
- Responsable Communication & Relations Investisseurs : Coralie Martin

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE :

Dr. Philippe POULETTY

DATE DE NOMINATION : 27/01/10

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2016 sur comptes 2015

MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Président du Conseil d'administration

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE :

- INNATE PHARMA SA : Membre du Conseil de surveillance
- TRUFFLE CAPITAL SAS : Directeur Général et Administrateur
- ABIVAX SA : Président du Conseil d'administration
- SPLICOS SAS : Président, Administrateur, représentant de Truffle Capital
- BOKINESIS SAS : Administrateur, représentant de Truffle Capital
- CARBIOS SA : Administrateur, représentant de Truffle Capital
- NAKOSTECH SARL : Gérant
- THERADIAG SA : Administrateur, représentant de Truffle Capital
- CARMAT SA : Administrateur, représentant de Truffle Capital
- THERACLION SA : Administrateur, représentant de Truffle Capital
- NEOVACS SA : Administrateur, représentant de Truffle Capital
- VEXIM SA : Co-fondateur, Administrateur, représentant de Truffle Capital
- MYOPOWERS SA (Suisse) : Administrateur, représentant de Truffle Capital
- PHARNEXT SAS : Co-fondateur, Administrateur, représentant de Truffle Capital
- PLASMAPRIME SAS : Co-fondateur, Administrateur, représentant de Truffle Capital
- WITTYCELL SAS : Co-fondateur, Administrateur, représentant de Truffle Capital
- IMMUNE TARGETING SYSTEMS LTD (Royaume-Uni) : Administrateur, représentant de Truffle Capital
- SYMETIS (Suisse) : Administrateur, représentant de Truffle Capital
- Centre Chirurgical Marie Lannelongue (Association) : Administrateur
- France Biotech (Association Loi 1901) : Président d'honneur, Administrateur

| |
|--|
| NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : TRUFFLE CAPITAL représentée par M. Christian PIERRET |
| DATE DE NOMINATION : 27/01/10 |
| DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2016 sur comptes 2015 |
| MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur |
| AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • HOLDING INCUBATRICE SERIE I MEDICAL DEVICES SA : Administrateur • GrDF : Administrateur • PHARNEXT : Administrateur • S.E.V. - Ste d'Équipement Vosgienne (SEM) : Président du Conseil d'administration |
| NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : SAKKAB LLC représentée par M. Nabil SAKKAB |
| DATE DE NOMINATION : 27/01/10 |
| DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2016 sur comptes 2015 |
| MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur |
| AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • ALTRIA : Administrateur • GIVAUDAN : Administrateur • CREATA VENTURES : Administrateur • BIOWISH TECHNOLOGIES : Administrateur • CELLTEX : Administrateur • PHARNEXT : Administrateur |
| NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : M. Rodney ROTHSTEIN |
| DATE DE NOMINATION : 27/01/10 |
| DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2016 sur comptes 2015 |
| MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur |
| AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • CELLECTIS SA : Président du Conseil Scientifique |
| NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : M. Bruno WEYMULLER |
| DATE DE NOMINATION : 24/09/2010 |
| DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2016 sur comptes 2015 |
| MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur |
| AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • "COE-REXECODE : Administrateur • C.F.E (Conseil Français de l'Energie) : Administrateur" |

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

| |
|--|
| NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : M. Emmanuel PETIOT |
| DATE DE NOMINATION : 06/12/2012 |
| DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : 07/01/2017 |
| MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Directeur Général |
| AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant |
| NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : M. Paul-Joël DERIAN |
| DATE DE NOMINATION : 27/01/10 |
| DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2016 sur comptes 2015 |
| MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur |
| AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant |
| NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : UNIVERSITÉ PARIS V représentée par M. Frédéric DARDEL |
| DATE DE NOMINATION : 27/01/10 |
| DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : AG 2016 sur comptes 2015 |
| MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur |
| AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • Université Paris Descartes : Président • SOCIETE FRANCAISE DE BIOCHIMIE & DE BIOLOGIE MOLECULAIRE : Président (Président au 01.01.2011) • SORBONNE PARIS CITE (Etablissement public de coopération scientifique) : Administrateur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur • INRA : Président du Conseil scientifique |
| NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : M. Philippe DUVAL |
| DATE DE NOMINATION : 24/09/2010 |
| DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : jusqu'au 20 février 2013 |
| MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur |
| AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • TEREOS PARTICIPATIONS : Président - Représentant légal de Tereos • COMPANHIA DE SENA : Directeur • CUKROVARY A LIHOVARY TTD : Président du Conseil de Surveillance • FINANCIERE DES HAUTS DE France : Président • LOIRET & HAENTJENS : Administrateur • SENA HOLDING LTD : Directeur • SENA LINES : Directeur • SOCIETE MARROMEU LTD : Directeur • SUCRERIE DE BOIS ROUGE : Administrateur • SUCRIERE DES MASCAREIGNES : Administrateur • SUKARI DES MASCAREIGNES : Administrateur • TEREOS ALCCOLS : Membre du Conseil de Direction Générale |

Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2013, le capital de la Société était composé de 5 056 831 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 €, dont 3 540 (soit 0,07% du capital) étaient détenues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité confié à DSF Markets (anc. BIL Finance). Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. Le tableau présenté ci-après précise donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires, ce en versions non diluée et diluée :

Au 31 décembre 2013

base non diluée

| Actionnaires | Nombre d'actions | Pourcentage de détention | Droits de vote | Pourcentage |
|---------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|----------------|
| Fonds gérés par Truffle Capital | 2 953 023 | 58,40% | 5 830 448 | 72,76% |
| Tereos EU | 120 048 | 2,37% | 120 048 | 1,50% |
| Fondateurs scientifiques | 20 000 | 0,40% | 40 000 | 0,50% |
| Management et administrateurs | 63 516 | 1,26% | 73 516 | 0,92% |
| Flottant | 1 900 244 | 37,58% | 1 948 727 | 24,32% |
| TOTAL | 5 056 831 | 100,00% | 8 012 739 | 100,00% |

Au 31 décembre 2013

base diluée

| Actionnaires | Nombre d'actions | Pourcentage de détention | Droits de vote | Pourcentage |
|---------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|----------------|
| Fonds gérés par Truffle Capital | 3 014 643 | 47,19% | 5 892 068 | 63,06% |
| Tereos EU | 120 048 | 1,88% | 120 048 | 1,28% |
| Fondateurs scientifiques | 350 000 | 5,48% | 370 000 | 3,96% |
| Management et administrateurs | 372 796 | 5,84% | 382 796 | 4,10% |
| Flottant | 2 530 264 | 39,61% | 2 578 747 | 27,60% |
| TOTAL | 6 387 751 | 100,00% | 9 343 659 | 100,00% |

À cette même date, les bons de souscription d'actions (BSA) et les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) émis se répartissaient de la manière suivante :

| Actionnaires | BSA Souscrits | BCE Souscrits | BEA Souscrits | Dilution potentielle |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------|
| Fonds gérés par Truffle Capital | 61 620 | - | - | 61 620 |
| Tereos EU | - | - | - | 0 |
| Fondateurs scientifiques | 330 000 | - | - | 330 000 |
| Management et administrateurs | 105 030 | 204 250 | - | 309 280 |
| Flottant | 104 120 | 125 900 | 400 000 | 630 020 |
| TOTAL | 600 770 | 330 150 | 400 000 | 1 330 920 |

Les caractéristiques de ces instruments financiers dilutifs (prix d'exercice, notamment) sont détaillées en note 8.3 de l'annexe des comptes annuels 2012.

Autorisation d'opérer sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2012 et l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2013, la Société a confié le 5 juin 2012 à BIL Finance, et pour une période de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires. A la suite du rachat des activités 'Corporate Finance' de BIL Finance par l'entreprise d'investissement DSF Markets, ce contrat a été transféré à DSF Markets.

Au 31 décembre 2013, la situation du contrat de liquidité avec DSF Markets était la suivante :

- 3 540 actions détenues pour une valeur brute de 47 569 euros et 130 830 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2013 :

| Contrat entre BIL Finance et Deinove | Quantité | Cours |
|--|-----------|----------|
| Actions en compte au 01/01/13 | 4 119 | 10,770 € |
| Actions achetées (cours moyen) | 39 753 | 11,158 € |
| Actions vendues (cours moyen) | 39 642 | 11,331 € |
| Actions en compte au 15/10/13 | 4 230 | 11,731 € |
| Actions en compte au 31/12/13 | 0 | - |
| Contrat entre DSF Markets/Parel et Deinove | Quantités | Cours |
| Actions en compte au 16/10/13 | 4 230 | 11,731 € |
| Actions achetées (cours moyen) | 13 475 | 13,030 € |
| Actions vendues (cours moyen) | 14 165 | 12,892 € |
| Actions en compte au 31/12/13 | 3 540 | 13,438 € |

Information sur les dividendes

La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2013 et ne prévoit pas de verser de dividendes au cours de sa phase initiale de recherche et développement. Aucun dividende n'a été versé depuis la création de la Société.

Conventions avec les parties liées et rapport spécial du commissaire aux comptes

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice :

Un contrat de collaboration portant sur la mise au point de procédés enzymatiques de production de plastiques biodégradables à durée de vie contrôlée a été conclu le 28 septembre 2012 entre la Société et la société CARBIOS, dont les fonds d'investissement gérés par Truffle Capital sont associés à hauteur de 41,36% du capital. Ce contrat s'inscrit dans le cadre du projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est chef de file. Le projet, d'un montant total de 22 M€, est soutenu à hauteur de 9.6 M€ par OSEO-ISI. Le contrat formalise l'engagement de coopération de DEINOVE et CARBIOS, dans le respect d'un calendrier validé conjointement, en vue de procéder au criblage du souchier de DEINOVE et à l'identification de souches et/ou d'enzymes aptes notamment à dégrader de manière efficace des polymères, biosourcés ou non, pour la production de plastiques biodégradables et/ou biocompostables. Le contrat prévoit le paiement par CARBIOS à DEINOVE, en cas d'exploitation industrielle et commerciale de souches d'intérêt issues du souchier DEINOVE, de sommes forfaitaires et de redevances proportionnelles aux revenus générés.

Cette convention n'a donné lieu à aucune rémunération au cours de l'exercice 2013.

Nouvelles conventions conclues en 2013 :

DEINOVE n'a conclu aucune nouvelle convention réglementée.

Nomination/Renouvellement des CAC

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société PricewaterhouseCoopers Audit, a été renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2013 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Un nouveau commissaire aux comptes suppléant, Madame Anik Chaumartin, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2013, pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2013, nous vous indiquons que DEINOVE n'a pris aucune nouvelle participation et n'a créé aucune nouvelle filiale.

o **Concernant les filiales :**

- **La société DEINOCHEM**, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, ayant son siège social 22 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 752 062 471 RCS Paris.

Par Décision en date du 18 novembre 2013, DEINOVE a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société DEINOCHEM, entraînant la transmission universelle de son patrimoine au bénéfice de DEINOVE.

- **La société DEINOBIOTICS**, société par actions simplifiée au capital de 941.500 euros, ayant son siège social 22 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 752 226 746 RCS Paris.

La société DEINOBIOTICS a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, de produits, de technologies et de services dans le domaine des maladies infectieuses.

DEINOVE détient 49 % du capital social de la société DEINOBIOTICS.

Au 31 décembre 2013, les comptes annuels 2013 de la société DEINOBIOTICS pour son deuxième exercice font apparaître :

- Un résultat déficitaire de 575 k€ ;
- Des capitaux propres de 231 k€ ;
- Un total de bilan de 762k€.

o **Concernant la participation dans Carbios :**

La Société détient depuis 2012 une participation dans le capital de la société CARBIOS, société par actions simplifiée au capital de 2.686.667 Euros, dont le siège social est situé Pépinière d'Entreprises de la CCI du Puy-de-Dôme Parc d'activités du Biopôle Clermont-Limagne, 63360 Saint-Beauzire, immatriculée sous le numéro 531 530 228 RCS Clermont-Ferrand.

La société CARBIOS a pour objet notamment l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, relevant des biotechnologies et notamment des technologies, procédés et produits dans le domaine de la transformation de la biomasse et de la bioremédiation.

Au 31 décembre 2013, à la suite de l'introduction en bourse sur le marché Alternext de la société Carbios, DEINOVE a vu sa participation passer de 2,81 % à 2.02 % du capital de cette société.

Un tableau récapitulatif des filiales et participations figure en note 22 des Annexes.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2013, les salariés détiennent 0,04 % du capital de la Société.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 420 041 euros au compte «Report à nouveau».

Dividendes au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quinquies et 39-5 quater du Code général des Impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts.

Information concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice :

| Personnes concernées | Nature de l'opération | Date de l'opération | Nombre de titres | Montant de l'opération |
|----------------------|-----------------------|---------------------|------------------|------------------------|
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 02/01/13 | 6 400 | 70 140,16 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 03/01/13 | 2 500 | 27 510,00 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 07/01/13 | 2 310 | 25 064,89 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 08/01/13 | 8 300 | 91 640,30 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 09/01/13 | 9 274 | 104 824,02 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 10/01/13 | 5 151 | 56 784,62 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 11/01/13 | 5 182 | 57 325,36 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 14/01/13 | 1 212 | 13 496,71 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 15/01/13 | 2 952 | 32 829,19 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 16/01/13 | 2 600 | 29 155,10 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 17/01/13 | 4 700 | 53 252,88 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 18/01/13 | 1 600 | 17 870,72 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 21/01/13 | 2 000 | 22 358,20 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 22/01/13 | 2 650 | 29 612,43 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 23/01/13 | 4 340 | 48 250,38 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 24/01/13 | 690 | 7 633,54 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 25/01/13 | 877 | 9 670,68 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 28/01/13 | 22 700 | 256 802,83 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 29/01/13 | 4 810 | 54 027,36 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 30/01/13 | 2 444 | 27 046,77 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 31/01/13 | 1 570 | 17 140,48 € |

| | | | | |
|-------------------|---------|----------|--------|--------------|
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 01/02/13 | 777 | 8 529,28 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 04/02/13 | 2 550 | 27 919,95 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 05/02/13 | 798 | 8 670,75 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 06/02/13 | 438 | 4 759,13 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 07/02/13 | 5 312 | 57 749,94 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 08/02/13 | 1 379 | 14 970,42 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 11/02/13 | 37 067 | 431 237,48 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 12/02/13 | 30 889 | 378 380,98 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 13/02/13 | 6 128 | 71 856,93 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 14/02/13 | 5 485 | 63 769,71 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 15/02/13 | 2 000 | 23 535,80 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 18/02/13 | 3 032 | 34 476,27 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 20/02/13 | 1 840 | 22 196,66 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 21/03/13 | 400 | 5 110,00 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 22/03/13 | 900 | 11 376,00 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 26/03/13 | 2 177 | 26 369,95 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 28/03/13 | 500 | 6 040,00 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 02/04/13 | 1 587 | 17 900,05 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 03/04/13 | 31 | 353,40 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 10/04/13 | 1 300 | 14 395,00 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 11/04/13 | 162 | 1 822,50 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 12/04/13 | 200 | 2 250,00 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 17/04/13 | 307 | 3 294,60 € |
| M. Jacques BITON | Cession | 17/05/13 | 550 | 5 970,00 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 13/11/13 | 20 600 | 267 000,72 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 14/11/13 | 4 500 | 56 560,50 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 18/11/13 | 5 500 | 69 779,05 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 09/12/13 | 10 500 | 146 843,55 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 10/12/13 | 10 409 | 149 363,95 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 11/12/13 | 3 500 | 50 447,95 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 12/12/13 | 2 400 | 34 131,60 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 13/12/13 | 1 237 | 17 452,34 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 18/12/13 | 2 538 | 35 087,85 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 18/12/13 | 647 | 8 932,48 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 20/12/13 | 313 | 4 288,57 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 23/12/13 | 63 | 864,49 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 30/12/13 | 268 | 3 671,60 € |
| TRUFFLE CAPITAL * | Cession | 31/12/13 | 500 | 6 873,15 € |

(*) Membre du Conseil d'administration

NB: la cession du 31 décembre 2013 a été techniquement 'dénouée' en date du 03 janvier 2014.

Information relative à la prévention sur le blanchiment

Dans le cadre des Règles Alternext en vigueur, il est précisé que DEINOVE, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que tout autre règlement et/ou législation nationale afférents. Par ailleurs, DEINOVE, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

| Délégation de compétence | Date de la délégation | Durée de la délégation | Plafond autorisé (valeur nominale) | Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice |
|---|-----------------------|------------------------|---|---|
| Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration en vue de constater le nombre d'actions émises par exercice des BCE-2008 | 30 janvier 2008 | / | / | CA du 19 mars 2013 : constatation de l'émission de 61 630 actions par exercice de 61 630 BCE-2008 |
| Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration en vue de constater le nombre d'actions émises par exercice des BCE-2010-1 | 27 janvier 2010 | / | / | CA du 19 mars 2013 : constatation de l'émission de 1 290 actions par exercice de 1 290 BCE-2010-1 |
| Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration en vue de constater le nombre d'actions émises par exercice des BCE-2010-2 | 24 septembre 2010 | / | / | CA du 5 décembre 2013 : constatation de l'émission de 3 896 actions par exercice de 3 896 BCE 2010-1 |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription | 3 mai 2012 | 26 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 1.500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €** | / |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes | 3 mai 2012 | 26 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 1.500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €** | / |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires | 3 mai 2012 | jusqu'au 13 mai 2013 | Montant nominal des augmentations de capital : 1.500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €** | Conseil d'administration du 7 janvier 2013 : Emission et attribution, au profit du Directeur Général, de 152 780 BCE-2013-1 donnant droit de souscrire à 152 780 actions au prix unitaire de 10,9635537 Euros |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public | 3 mai 2012 | 26 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 1.500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €** | / |

| | | | | |
|---|-------------|---------|--|--|
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an | 3 mai 2012 | 26 mois | le Montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20 % du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 1.500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €** | Conseil d'administration du 14 octobre 2013 : Principe d'émission de bons d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Société Générale et sub-délégation au Directeur Général à l'effet de décider cette émission et de constater l'émission des actions résultant de l'exercice de ces bons. Décision du Directeur Général du 30 octobre 2013 : Emission et attribution à Société Générale de 450 000 bons d'émission d'actions donnant droit de souscrire, pendant 36 mois, 450 000 actions à un prix faisant ressortir une décote maximale de 6% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. Décision du Directeur Général du 30 décembre 2013 : constatation de l'émission de 50 000 actions par exercice de 50 000 bons d'émission d'actions |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires | 13 mai 2013 | 18 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 1.500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €** | Conseil d'administration du 4 juillet 2013 : Emission et attribution, au profit d'un administrateur, de 10 100 BSA-2013-1, à un prix unitaire de 0,98889 Euro, donnant droit de souscrire à 10 100 actions au prix unitaire de 9,8889 Euros Conseil d'administration du 11 juillet 2013 : Emission et attribution, au profit d'un salarié, de 60 000 BCE-2013-2 donnant droit de souscrire à 60 000 actions au prix unitaire de 9,875397 Euros |

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 1 500 000 € (17ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 20 000 000 € (17ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

3 | 8 Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R225-81, R225-83 et R225-102 du code de commerce)

| Nature des indications (en milliers d'euro) | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social (en euros) | 2 022 732,40 | 1 976 006,00 | 1 957 240,00 | 1 940 821,60 | 3 400 000,00 |
| Nombre d'actions ordinaires | 5 056 831 | 4 940 015 | 4 893 100 | 4 852 054 | 34 000 000 |
| Nombre d'actions à dividendes prioritaires | | | | | |
| Nombres maximal d'actions à créer par : | | | | | |
| conversion d'obligations : | | | | | |
| exercice des : | | | | | |
| BSA (i) | 600 770 | 590 670 | 511 935 | 569 590 | 4 840 500 |
| BSPCE (ii) | 330 150 | 210 790 | 220 501 | 202 032 | 1 212 125 |
| BEA (iii) | 400 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Opérations & résultat de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 32 | 179 | | | |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions | -4 972 | -2 717 | -3 552 | -2 365 | -1 836 |
| Impôts sur les bénéfices | -1 960 | -903 | -682 | -276 | -621 |
| Participation des salariés | | | | | |
| Résultat de l'exercice | -3 420 | -1 979 | -3 277 | -2 251 | -1 248 |
| Résultat distribué * | | | | | |
| Résultat par action | | | | | |
| Résultat avant impôts, dotations et reprises sur amortissements et provisions | -0,98 | -0,55 | -0,73 | -0,49 | -0,05 |
| Résultat de l'exercice | -0,68 | -0,40 | -0,67 | -0,46 | -0,04 |
| Dividende distribué à chaque action * | | | | | |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen | 34 | 29 | 24 | 17 | 13 |
| Masse salariale de l'exercice | 2 331 | 1 797 | 1 623 | 980 | 664 |

Fait à Paris, le 18 mars 2014

Dr. Philippe Pouletty

Président du Conseil d'administration

4 | COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES

4 | 1 Bilan

| ACTIF (en milliers d'euros) | Note | 2013 | 2012 |
|---|---------|--------------|--------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires | 4 | 85 | 51 |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | 511 | 419 |
| Immobilisations corporelles en cours | | 0 | 123 |
| Autres immobilisations corporelles | | 97 | 47 |
| Immobilisations financières | | | |
| Participations et créances rattachées | 4 | 631 | 633 |
| Autres titres immobilisés | 4 | 0 | 3 584 |
| Autres immobilisations financières | 4 | 1 508 | 1 703 |
| TOTAL | | 2 833 | 6 559 |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| Créances | 5 | 2 188 | 1 665 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | 0 | 6 |
| Instruments de trésorerie | 6 | 0 | 406 |
| Disponibilités | | 1 872 | 594 |
| Charges constatées d'avance | 7 | 68 | 93 |
| TOTAL | | 4 129 | 2 764 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 6 961 | 9 323 |
| PASSIF (en milliers d'euro) | | | |
| | Note | 2013 | 2012 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| | 8 | | |
| Capital | | 2 023 | 1 976 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 11 506 | 10 868 |
| Réserves réglementées | | | |
| Report à nouveau | | -7 507 | -5 528 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | | -3 420 | -1 979 |
| TOTAL | | 2 601 | 5 337 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | | |
| Avances conditionnées | 9 | 3 057 | 2 880 |
| TOTAL | | 3 057 | 2 880 |
| PROVISIONS | | | |
| Provisions pour risques & charges | | 0 | 0 |
| TOTAL | | 0 | 0 |
| DETTES | | | |
| Emprunts et dettes financières - Autres | 10 | 60 | 125 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 11 & 12 | 692 | 514 |
| Dettes fiscales et sociales | 11 & 12 | 546 | 463 |
| Autres dettes | 11 | 7 | 4 |
| TOTAL | | 1 304 | 1 107 |
| TOTAL GENERAL | | 6 961 | 9 323 |

4 | 2 Compte de Résultat

| COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros) | Note | 2013 | 2012 |
|---|------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 14 | 51 | 668 |
| Achats de matières 1 ^{ères} et autres approvisionnements | | -6 | 0 |
| Autres achats et charges externes | | 2 765 | 2 291 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 52 | 30 |
| Salaires et traitements | | 1 649 | 1 342 |
| Charges sociales | | 682 | 455 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | 367 | 339 |
| Autres charges | | 64 | 61 |
| Total charges d'exploitation | | 5 574 | 4 518 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | -5 523 | -3 850 |
| Produits financiers | | 137 | 425 |
| Charges financières | | 15 | 1 |
| RESULTAT FINANCIER | 15 | 123 | 424 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | -5 400 | -3 426 |
| Produits exceptionnels | | 68 | 544 |
| Charges exceptionnelles | | 47 | 1 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 2 | 21 | 543 |
| Impôts sur les bénéfices (Crédit d'impôt) | 16 | -1 960 | -903 |
| BENEFICE OU PERTE | | -3 420 | -1 979 |

4 | 3 Tableau des flux de trésorerie

| FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros) | Note | 2013 | 2012 |
|---|--------|---------------|---------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Résultat de l'exercice | | -3 420 | -1 979 |
| Plus-value sur cession d'actions propres | | -16 | -79 |
| Résultat exceptionnel | | -21 | -543 |
| Amortissements | | 367 | 339 |
| Dépréciations | | 0 | -173 |
| Variation des intérêts courus | | -3 | 49 |
| Variations du fonds de roulement | | -236 | -888 |
| Trésorerie nette absorbée par les opérations | | -3 328 | -3 275 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| acquisitions nettes de cessions d'actifs immobilisés | 4 | -375 | -409 |
| Acquisitions d'actifs immobilisés (CAT, contrat de liquidité, participations) | 4 | -813 | -424 |
| Encaissement de placements à l'échéance | 4 | 250 | 1 250 |
| Cessions d'immobilisations financières | 4 | 4 342 | 2 706 |
| Trésorerie nette absorbée par les opérations | | 3 404 | 3 123 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Produits net de l'émission d'actions | 8 | 684 | 119 |
| Encaissement provenant de nouveaux emprunts | 9 | 177 | 769 |
| Remboursements d'emprunts | 9 & 10 | -65 | -30 |
| Trésorerie nette provenant des activités de financement | | 796 | 859 |
| Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | 872 | 708 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 3.14 | 1 000 | 292 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE | | 1 872 | 1 000 |

4 | 4 État des variations des capitaux propres

| VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros) | Capital social | Prime d'émission et Bon de souscription | Réserves & report à nouveau | Résultat de la période | Total revenant aux actionnaires |
|--|----------------|---|-----------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Solde au 01/01/12 | 1 957 | 10 768 | -2 251 | -3 277 | 7 197 |
| Affectation du résultat 2011 | | | -3 277 | 3 277 | 0 |
| Augmentation de capital & PE | 19 | | | | 19 |
| Exercice BSA/BCE | | 101 | | | 101 |
| Résultat exercice 2012 | | | | -1 979 | -1 979 |
| 31/12/12 | 1 976 | 10 868 | -5 528 | -1 979 | 5 337 |
| Affectation du résultat 2012 | | | -1 979 | 1 979 | 0 |
| Augmentation de capital & PE | 47 | | | | 47 |
| Exercice BSA/BCE/BEA | | 637 | | | 637 |
| Résultat exercice 2013 | | | | -3 420 | -3 420 |
| 31/12/13 | 2 023 | 11 506 | -7 507 | -3 420 | 2 601 |

4 | 5 Annexe des comptes

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013. Chacun de ces exercices a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2013, qui dégagent une perte de 3 420 k€, ont été arrêtés le 18 mars 2014 par le Conseil d'administration. Ils sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Une définition plus stricte de la trésorerie (note 3.14) a été adoptée en 2012, selon laquelle les comptes à terme à échéance de plus de trois mois sont désormais classés soit en Autres créances (échéances à moins d'un an), soit en Autres immobilisations financières (échéances à plus d'un an), plutôt qu'en Instruments de trésorerie, et ce malgré leur possibilité de mobilisation à tout moment.

NOTE 1 | LA SOCIÉTÉ

DEINOVE SA (« la Société ») est une entreprise de cleantech dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants pour la production de biocarburants et d'autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique.

La Société, constituée en 2006 sous forme d'une société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme le 27 janvier 2010.

La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués par la Société sont donc les principes comptables généralement admis en France.

NOTE 2 | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

2.1 – Au niveau juridique

L'exercice 2013 s'est ouvert par l'arrivée d'un nouveau Directeur Général, Emmanuel PETIOT,

- Au cours de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2013 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1.500.000 Euros, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.
- Le Conseil d'administration a constaté des augmentations de capital d'un montant global de 26.726,40 Euros par émission de 66.816 actions par exercice de 61.630 BSPCE, 1.290 BCE-2010-1 et 3.896 BCE-2010-2.
- Le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Philippe DUVAL de son mandat d'administrateur à compter du 20 février 2013.
- Le Conseil d'administration a mis en place un Comité d'audit composé de deux membres, Messieurs Bruno Weymuller et Paul-Joël Derian, et revu la composition du Comité scientifique composé dorénavant de treize membres.
- DEINOVE a procédé à un transfert (i) de son siège social à Paris (75010) du 22 rue Léon Jouhaux au 32, Boulevard de Strasbourg CS 30108, (75468 Paris Cedex 10) et (ii) de son établissement secondaire de Clapiers (34830), Cap Alpha, avenue de l'Europe à Grabels (34790), Cap Sigma, ZAC Euromédecine II, 1682 rue de Valsière.
- A la suite de l'obtention par DEINOVE du financement de près de 6 millions d'Euros accordé par l'ADEME et le Commissariat général à l'investissement pour le développement de son programme Deinochem, lesquels fonds sont versés, sous forme d'avance remboursable, directement à DEINOVE, celle-ci a procédé à la dissolution anticipée sans liquidation de la société DEINOCHEM, qui n'avait plus de raison d'être. Cette dissolution anticipée a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société DEINOCHEM au bénéfice de DEINOVE.

- 2.2-** DEINOVE a transmis à l'administration fiscale, au début du mois de juillet 2013, une demande rectificative portant sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011, et totalisant 658 k€. Ce montant est provisionné, en intégralité et en tant que produit à recevoir, dans les comptes arrêtés au 31/12/13.
- 2.3-** DEINOVE a reçu un montant d'avance remboursable de 177 k€, dans le cadre du programme collaboratif THANAPLAST™ dont la société CARBIOS est chef de file, suite à la validation de l'Étape Clef 1 du programme.
- 2.4-** En 2009, la Société s'était vu accorder une avance remboursable de 100 k€ par Oseo Région Ile-de-France, pour l'étude de « Faisabilité du projet DEINOL : constitution d'un souchier bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». Cette avance avait été touchée par moitié en 2009 et 2010. Cette étude ayant débouché sur le projet DEINOL, il a été estimé que les conditions de succès liées à ce projet étaient remplies, et qu'il convenait donc de procéder au remboursement de l'aide conformément au calendrier convenu. 5 k€ avaient déjà été remboursés en 2011, ainsi que 30 k€ en 2012, et ce sont 40 k€ qui ont été remboursés en 2013, le reste des remboursements devant intervenir en 2014.
- 2.5-** Sur un autre programme, à savoir DEINOPHARM, Oseo Innovation et la Région Languedoc-Roussillon ont accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 k€ pour l'« extension et criblage d'un souchier bactérien ; identification et caractérisation de molécules antibiotiques ». Comme le prévoyait l'avenant à ce contrat d'aide, signé en novembre 2010, un 1^{er} remboursement de 25 k€ est intervenu en décembre 2013.
- 2.6-** Au titre de l'exercice 2013, il a été estimé que la Société bénéficierait d'un Crédit Impôt Recherche (CIR 2013) de 1 313 k€. Elle a bénéficié d'un remboursement du CIR 2011 de 932 k€, versé en juillet 2013 (cf. note 16).

NOTE 3 | PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la société DEINOVE ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par le comité de la réglementation comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration dans la mesure où les ressources financières dont dispose la société lui permettent de poursuivre son effort de recherche et développement pendant au moins 12 mois après la date d'arrêt des comptes.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation ;
- une exception prévue par les textes est utilisée ;
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle ;
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

3.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de brevets amortis sur une durée de 20 ans.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

3.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Le petit matériel de laboratoire d'une faible valeur unitaire est immobilisé depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque l'importance des investissements de premier équipement, pour ce type de matériel, réalisés sur un exercice, le justifie. Les dépenses de renouvellement ultérieures sont directement comptabilisées en charges.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

| Immobilisations | Durée | Mode |
|--|-----------|----------|
| Matériel et outillage | 3 à 5 ans | Linéaire |
| Petit matériel de laboratoire | 3 ans | Linéaire |
| Matériel de bureau et informatique, petit mobilier | 3 ans | Linéaire |
| Mobilier | 10 ans | Linéaire |

3.3 - Immobilisations financières

Participations et créances rattachées :

La valeur brute des titres correspond aux sommes versées pour les prises de participation réalisées, hors frais accessoires comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour couvrir la différence.

Les valeurs d'inventaire à chaque clôture sont déterminées indépendamment pour chaque ligne de titres. Sauf circonstance particulière, elles sont présumées au moins égales à la quote-part des capitaux propres comptables correspondant à la participation détenue. Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur brute, une estimation de la valeur de la participation est déterminée en tenant compte des perspectives de développement de la participation, par la mise en œuvre de méthodes d'évaluation fondées, notamment, sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés au coût moyen pondéré estimé du capital propre à l'activité concernée.

Titres immobilisés :

Ce poste correspond à l'utilisation d'une partie des liquidités de DEINOVE pour l'achat d'obligations cotées. Ces titres sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition, exclusion faite des frais d'acquisition comptabilisés directement en charges. A chaque clôture, la valeur d'acquisition de chaque ligne de titres est comparée à sa valeur d'inventaire, laquelle correspond à la valeur boursière lorsque les titres sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, ce même si l'entreprise a l'intention de conserver les titres jusqu'à leur échéance.

Autres immobilisations financières :

- **Contrat de liquidité:**

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier (cf. Note 2) sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées.
 - **Placements financiers à plus d'un an :**

Pour optimiser la gestion de sa trésorerie, la Société effectue des placements financiers à plus d'un an sous forme de comptes bancaires à terme qui sont en conséquence présentés en Immobilisations financières. Les intérêts courus sur ces placements sont également présentés sous cette rubrique de l'Actif.

3.4 - Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du Crédit Impôt Recherche, qui est enregistrée à l'Actif sur l'exercice d'acquisition, correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Elles comprennent également les placements financiers dont l'échéance est à plus de trois mois mais moins d'un an et qui n'ont pu, en conséquence, être présentés sous la rubrique Instruments de trésorerie (Note 3.5). Les intérêts courus sur ces placements sont également présentés en Autres créances.

3.5 – Instruments de trésorerie:

La Société place une partie de ses liquidités dans des SICAV monétaires ou dans des comptes à terme d'échéance de moins de trois mois. Ces placements ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur et sont mobilisables à très court terme, ce qui justifie également leur comptabilisation en équivalents de trésorerie.

3.6 - Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes "écarts de conversion" actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

3.7 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

3.8 - Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

3.9 – Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement comptabilisés en charge. Les intérêts courus sont comptabilisés au Passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

3.10 – Avances remboursables accordées par des organismes publics

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société, dont le remboursement est conditionnel, est présentée au Passif sous la rubrique Autres Fonds Propres « Avances conditionnées », et leurs caractéristiques sont détaillées en Note 9. La part de ces mêmes avances remboursables sans conditions est incluse dans la rubrique du bilan « Emprunts et Dettes financières - Autres ».

3.11 - Résultat courant - Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances ;
- Subventions d'exploitation ;
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

3.12 – Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de valeurs immobilisées sont initialement enregistrées en capitaux propres, puis font l'objet d'une reconnaissance en produits courants au rythme des amortissements pratiqués sur les valeurs immobilisées correspondantes.

3.13 – Charges de sous-traitance et études externes

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche, ainsi que celui des études externes conduites dans le cadre de collaborations de recherche, est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus à la Société, et en charges constatées d'avance du coût des services déjà comptabilisés mais non encore réalisés dans leur intégralité.

3.14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'Actif « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

NOTE 4 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

Exercice clos le 31 décembre 2013

| VALEURS BRUTES (en milliers d'euros) | Valeur brute au 01/01/2013 | Acquisitions | Diminutions | Valeur brute au 31/12/2013 |
|---|-------------------------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires | 97 | 49 | 1 | 145 |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | | | 0 | |
| TOTAL | 97 | 49 | 1 | 145 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Installat° techniques, matériel et outillage industriels | 1 077 | 437 | 49 | 1 465 |
| Installat° générales, agencements et aménagements divers | 28 | 48 | 35 | 41 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 69 | 51 | 2 | 118 |
| Immobilisations corporelles en cours | 123 | 0 | 123 | 0 |
| TOTAL | 1 297 | 536 | 209 | 1 624 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations et créances rattachées | 633 | 0 | 2 | 631 |
| Autres titres immobilisés | 3 584 | 0 | 3 584 | 0 |
| Autres immobilisation financières | 1 703 | 813 | 1 007 | 1 508 |
| TOTAL | 5 919 | 813 | 4 592 | 2 140 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 7 313 | 1 398 | 4 802 | 3 909 |

| AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros) | SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE | | | |
|---|---------------------------------------|------------|-----------|-------------------------|
| Immobilisations amortissables | Valeur au 01/01/2013 | Dotations | Sorties | Valeur au 31/12/2013 |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires | 46 | 15 | 1 | 60 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | 0 | |
| Total | 46 | 15 | 1 | 60 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 658 | 345 | 49 | 954 |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | 5 | 31 | 35 | 1 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 45 | 18 | 2 | 61 |
| Total | 708 | 394 | 86 | 1 016 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 754 | 408 | 86 | 1 076 |

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

| DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'euros) | SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE | | | |
|---|---------------------------------------|-----------|----------|----------------------|
| | Valeur au 01/01/2013 | Dotations | Sorties | Valeur au 31/12/2013 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Titres immobilisés (obligations) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| Contrat de liquidité | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 0 | 0 | 0 | 0 |

Les **Participations et créances rattachées** comprennent au 31 décembre 2013 les éléments suivants :

- Titres DEINOBIOTICS : 461 500 euros (49% du capital social)
- Titres CARBIOS : 169 999 euros (2,02% du capital social).

Il est précisé que la société DEINOCHEM SAS, créée par la Société en juin 2012, dotée d'un capital de 1 500 euros, et dont la Société détenait 100% du capital, a fait l'objet, en date du 18 novembre 2013, d'une dissolution sans liquidation, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil.

Il est rappelé que les **Autres titres immobilisés**, détenus par la société au 31/12/2012, étaient des obligations cotées émises par des émetteurs industriels et financiers de 1^{re} catégorie (notation Standard & Poor's à minima BBB+). Ces obligations étaient positionnées sur des échéances 2013 et 2014 en fonction des besoins futurs de la Société. Au 31/12/2012, leur valeur liquidative était globalement supérieure de 55 k€ à leur coût d'acquisition. Les règles comptables qui conduisent à ne comptabiliser que les moins-values sur chaque ligne d'obligations avaient alors amené à maintenir dans les comptes une provision résiduelle non significative (<1 k€), reprise en intégralité en 2013.

Il se trouve par ailleurs que la seule obligation supposée arriver à maturité en 2014 a fait l'objet d'un remboursement anticipé de la part de l'émetteur. Aussi la Société ne détient-elle plus aucune obligation au 31/12/2013. Le tableau ci-dessous présente, à titre informatif, les dates précises de maturité des obligations qui figuraient dans les comptes au 31/12/2012.

| Obligations | Coût d'achat | Maturité prévue | Maturité réelle |
|----------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Crédit Mutuel | 498 638 | 25/03/13 | 25/03/13 |
| HSBC | 479 418 | 05/04/13 | 05/04/13 |
| Merrill Lynch | 640 547 | 09/08/13 | 09/08/13 |
| ING | 487 893 | 18/09/13 | 18/09/13 |
| Morgan Stanley | 490 938 | 29/11/13 | 29/11/13 |
| Deutsche Bank* | 986 318 | 16/01/14 | 16/10/13 |

* Cette obligation a fait l'objet d'un remboursement anticipé (d'un trimestre) par l'émetteur.

Les **Autres immobilisations financières** figurant à l'actif au 31 décembre 2013 sont composées :

- De 1 250 k€ de comptes à terme ouverts à la Société Générale, arrivant à échéance en août 2015 ;
- Des intérêts courus non échus relatifs auxdits comptes à terme, pour un montant de 26 k€ ;
- Du solde du contrat de liquidité disponible de 140 k€ ;

- De 3 540 actions détenues en propre, comptabilisées pour une valeur brute de 48 k€. La valeur de marché de ces actions, déterminée sur la base du cours moyen de l'action de la Société au cours du mois de décembre, étant supérieure à la valeur d'acquisition, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au 31/12/2013.
- De dépôts & cautionnements pour un total de 45 k€, dont 44 k€ relatifs aux nouveaux locaux de Cap Sigma (Grabels).

NOTE 5 | CRÉANCES

Exercice clos le 31 décembre 2013

| CRÉANCES (en milliers d'euros) | Montant brut | À 1 an au plus | À plus d'1 an |
|--|--------------|----------------|---------------|
| De l'actif immobilisé | | | |
| Autres immobilisations financières | 1 508 | 1 | 1 507 |
| Total de l'actif immobilisé | 1 508 | 1 | 1 507 |
| De l'actif circulant | | | |
| Clients et comptes rattachés | 15 | 15 | 0 |
| Fournisseurs débiteurs | 0 | 0 | 0 |
| Personnel | 5 | 1 | 4 |
| Impôts sur les bénéfices | 1 978 | 1 978 | 0 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 152 | 152 | 0 |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | | | |
| Autres créances | 39 | 39 | 0 |
| Groupe et associés | | | |
| Total de l'actif circulant | 2 188 | 2 184 | 4 |
| TOTAL | 3 697 | 2 186 | 1 511 |

Exercice clos le 31 décembre 2012

| CRÉANCES (en milliers d'euros) | Montant brut | À 1 an au plus | À plus d'1 an |
|--|--------------|----------------|---------------|
| De l'actif immobilisé | | | |
| Autres immobilisations financières | 1 703 | 8 | 1 695 |
| Total de l'actif immobilisé | 1 703 | 8 | 1 695 |
| De l'actif circulant | | | |
| Clients et comptes rattachés | 10 | 10 | 0 |
| Fournisseurs débiteurs | 10 | 10 | 0 |
| Impôts sur les bénéfices | 951 | 951 | 0 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 135 | 135 | 0 |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | | | |
| Autres créances | 560 | 560 | 0 |
| Groupe et associés | | | |
| Total de l'actif circulant | 1 665 | 1 665 | 0 |
| TOTAL | 3 368 | 1 673 | 1 695 |

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent essentiellement au Crédit Impôt Recherche acquis par la Société, représentant un montant de 1 971 k€ à l'Actif du bilan. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de « Jeune Entreprise Innovante » de la Société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2013 : 1 313 k€ ;
- CIR 2010 & 2011 : en juillet 2013, la Société a transmis à l'administration fiscale une demande rectificative portant sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011, et totalisant 658 k€. Ce montant est provisionné en intégralité, en tant que Produit à recevoir, dans les comptes au 31/12/2013 ;
- CIR 2012 : initialement estimé à 951 k€, ce crédit d'impôt a finalement été encaissé pour 932 K€, montant reçu en juillet 2013 ; l'écart défavorable de 18 k€, résultant des vérifications de l'administration fiscale, vient donc marginalement réduire, au Compte de Résultat, l'effet positif du CIR estimé pour 2013.

Enfin, la Société a comptabilisé une créance de 6 k€ relativement au Crédit d'Impôt Prospection Commerciale (CIPC).

Les Autres créances au 31/12/2013 sont principalement constituées d'avoirs à recevoir (de fournisseurs), pour 30 k€. Au 31/12/2012, elles correspondaient pour l'essentiel, soit 524 k€, à des placements financiers (dépôts bancaires à terme) à échéance de moins d'un an (principal et intérêts courus). Elles intégraient alors également une avance d'actionnaire de 30 k€ consentie au profit de la société DEINOBIOTICS SAS, laquelle avance a été remboursée en intégralité courant 2013.

NOTE 6 | INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2012, ce poste s'élevait à 406 k€ et comprenait uniquement un compte à terme 'Trésor +' ouvert à la Société Générale, à échéance janvier 2013, renouvelable par mois entier, et d'une valeur de 406 k€. Le compte n'ayant été renouvelé que pour une durée d'un mois au-delà de ce terme, soit jusqu'à fin février 2013, la Société ne détient donc plus, au 31/12/2013, de compte à terme classé, de par son échéance, en Instruments de Trésorerie.

NOTE 7 | NOTE 7 - COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

| CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (en milliers d'euros) | 31/12/13 | 31/12/12 |
|---|----------|----------|
| Charges constatées d'avance | 68 | 93 |

Le montant des charges constatées d'avance est constitué principalement de frais liés à l'exploitation.

NOTE 8 | CAPITAUX PROPRES

8.1 - Composition du capital social :

| | 31/12/13 | 31/12/12 | 31/12/11 | 31/12/10 | 31/12/09 |
|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Capital | 2 022 732,40 € | 1 976 006,00 € | 1 957 240,00 € | 1 940 821,60 € | 3 400 000,00 € |
| Nombre d'actions | 5 056 831 | 4 940 015 | 4 893 100 | 4 852 054 | 34 000 000 |
| Valeur nominale | 0,40 € | 0,40 € | 0,40 € | 0,40 € | 0,10 € |

Au 31 décembre 2013, le capital de la Société est composé de 5 056 831 actions de 0,40 € de valeur nominale chacune.

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration a constaté l'émission de 116 816 actions nouvelles par exercice de 1.290 BCE-2010-1, 61.630 BCE 2008, 3.896 BCE 2010-2 et 50.000 BEA (suite au 1^{er} 'tirage' du dispositif Pacey®), soit une augmentation de capital de 46 726,40 €.

8.2 - Répartition du capital social

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Les tableaux présentés ci-après précisent donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires.

Exercice clos le 31 décembre 2013

base non diluée

| Actionnaires | Nombre d'actions | Pourcentage de détention | Droits de vote | Pourcentage |
|---------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|----------------|
| Fonds gérés par Truffle Capital | 2 953 023 | 58,40% | 5 830 448 | 72,76% |
| Tereos EU | 120 048 | 2,37% | 120 048 | 1,50% |
| Fondateurs scientifiques | 20 000 | 0,40% | 40 000 | 0,50% |
| Management et administrateurs | 63 516 | 1,26% | 73 516 | 0,92% |
| Flottant | 1 900 244 | 37,58% | 1 948 727 | 24,32% |
| TOTAL | 5 056 831 | 100,00% | 8 012 739 | 100,00% |

Exercice clos le 31 décembre 2012

base non diluée

| Actionnaires | Nombre d'actions | Pourcentage de détention | Droits de vote | Pourcentage |
|---------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|----------------|
| Fonds gérés par Truffle Capital | 3 209 102 | 64,96% | 6 342 606 | 77,64% |
| Tereos EU | 120 048 | 2,43% | 120 048 | 1,47% |
| Fondateurs scientifiques | 51 500 | 1,04% | 103 000 | 1,26% |
| Management et administrateurs | 10 000 | 0,20% | 10 000 | 0,12% |
| Flottant | 1 549 365 | 31,36% | 1 593 237 | 19,50% |
| TOTAL | 4 940 015 | 100,00% | 8 168 891 | 100,00% |

8.3 - Instruments financiers dilutifs :

- Bons de Souscription d'Actions (BSA)**

Le tableau suivant présente l'état des BSA en cours de validité au 31 décembre 2013 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

| BSA | Émis | Annulés | Exercés | Solde des bons exerçables | Dont souscrits | Dont non attribués | Caducité |
|------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------------------|----------------|--------------------|----------|
| BSA-B AG du 30/01/08 | 92 430 | - | 40 540 | 51 890 | 51 890 | 0 | 30/01/18 |
| BSA-2008 AG du 27/06/08 | 61 620 | - | 20 540 | 41 080 | 41 080 | 0 | 27/06/18 |
| BSA-2009 AG du 05/05/09 | 330 000 | - | - | 330 000 | 330 000 | 0 | 05/05/19 |
| BSA-2010-1 AG du 27/01/10 | 34 000 | - | - | 34 000 | 34 000 | 0 | 22/03/20 |
| BSA-2010-3 AG du 27/01/10 | 22 500 | - | - | 22 500 | 22 500 | 0 | 22/03/20 |
| BSA-2010-4 AG du 27/01/10 | 8 500 | - | - | 8 500 | 8 500 | 0 | 22/03/20 |
| BSA-2012-1 AG du 24/09/10 | 123 240 | 20 540 | - | 102 700 | 102 700 | 0 | 16/02/22 |
| BSA-2013-1 AG du 13/05/13 | 10 100 | - | - | 10 100 | 10 100 | 0 | 04/07/23 |
| TOTAL BSA | 682 390 | 20 540 | 61 080 | 600 770 | 600 770 | 0 | |

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

Les tableaux ci-dessous synthétisent les caractéristiques des plans de BSA en vigueur au 31 décembre 2013. Ces plans pourraient entraîner la création d'un total maximum de 600 770 actions nouvelles, si tous les droits correspondants étaient exercés.

| | BSA-B | BSA 2008 | BSA-2009 |
|--|--|---|--|
| Date d'assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant émis les BSA | AG du 30/01/08 et CA du 30/01/08 et modifié par l'AG du 27/01/10 et l'AG du 15/03/10 | AG du 27/06/08 et modifié par l'AG du 27/01/10 et l'AG du 15/03/10 | AG du 05/05/09 et modifié par l'AG du 15/03/10 |
| Nombre de BSA | 92 430 | 61 620 | 330 000 |
| Nombre de BSA exercés | 40 540 | 20 540 | 0 |
| Nombre d'actions total pouvant être souscrites | 51 890 | 41 080 | 330 000 |
| Point de départ d'exercice des bons | 01/02/08 | 01/07/08 | 05/05/09 |
| Date d'expiration | 30/01/18 | 27/06/18 | 05/05/19 |
| Prix de souscription ou d'achat du bon | Gratuit | | |
| | | | 1 770 000 exerçables au 05/05/09 |
| Modalités d'exercice | Par tranche de 1/48ème par mois pendant 4 ans à compter du 01/02/08 | Par tranche de 1/48ème par mois pendant 4 ans à compter du 01/07/08 | 1 530 000 exerçables en 3 tranches égales, chaque tranche étant exerçable en cas de découverte par le bénéficiaire d'une invention brevetable ou non susceptible d'être exploitée par la société. |
| Prix d'exercice par action souscrite | 0,40 € | | |

| | BSA-2010-1 | BSA-2010-3 | BSA-2010-4 |
|--|---|---|------------|
| Date d'assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant émis les BSA | AG du 27/01/2010, modifié par l'AG du 15/03/2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 22/03/2010 | | |
| Nombre de BSA | 34 000 | 22 500 | 8 500 |
| Nombre de BSA exercés | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'actions total pouvant être souscrites | 34 000 | 22 500 | 8 500 |
| Point de départ d'exercice des bons | 22/03/10 | | |
| Prix de souscription ou d'achat du bon | Gratuit | 1 % du prix d'exercice du BSA, soit 0,07497 € | |
| Date d'expiration | 22/03/20 | | |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | <u>Condition d'exercice :</u> signature du protocole d'accord entre la société et le CNRS | <u>Condition d'exercice :</u> succès de la 1re inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000 €. | <u>Condition d'exercice :</u> succès de la 1re inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000€. |
| Modalités d'exercice du Bon | <u>Acquisition :</u> Les bons sont exerçables sur une période de 2 ans à compter de la signature du protocole d'accord entre la société et le CNRS. | <u>Acquisition :</u> Par tranche de 1/48ème par mois pendant 4 ans à compter de la première inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. | <u>Acquisition :</u> par tranche de 1/24ème par mois pendant 2 ans à compter de la première inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. |
| Prix d'exercice par action souscrite | Prix des actions lors de l'inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit 8,33 €. | 90% du prix des actions lors de l'inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit 7,497 €. | |
| | BSA-2012-1 | | BSA-2013-1 |
| Date d'assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant émis les BSA | AG du 24/09/10 et attribués par le CA du 16/02/12 | | AG du 13/05/13 et attribués par le CA du 04/07/13 |
| Nombre de BSA | 102 700 | | 10 100 |
| Nombre de BSA exercés | 0 | | 0 |
| Nombre d'actions total pouvant être souscrites | 102 700 | | 10 100 |
| Point de départ d'exercice des bons | 16/02/12 | | 04/07/13 |
| Date d'expiration | 16/02/22 | | 04/07/23 |
| Prix de souscription ou d'achat du bon | 10 % du prix d'exercice du BSA soit 0,9802905 € | 10 % du prix d'exercice du BSA soit 0,98889 € | |
| Modalités d'exercice du Bon | <ul style="list-style-type: none"> • 50 % à compter du 16/02/2014 • 50 % par tranche de 1/24ème par mois pendant 2 ans à compter du 16/02/2014 | 100 % en cas de réalisation d'un objectif appréciée souverainement par le Conseil d'administration | |
| Prix d'exercice par action souscrite | moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2012-1 soit 9,802905 € | moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2013-1, soit 9,8889 € | |

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE en cours de validité au 31 décembre 2013 ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

| BSA | Émis | Annulés | Exercés | Solde des bons exerçables | Dont souscrits | Dont non attribués | Caducité |
|------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------------------|----------------|--------------------|--------------------------|
| BCE 2008 AG du 30/01/08 | 61 630 | - | 61 630 | 0 | 0 | 0 | 30/01/18 |
| BCE 2009-1 AG du 05/05/09 | 68 000 | 32 832 | 30 068 | 5 100 | 5 100 | 0 | 10 ans après attribution |
| BCE 2009-2 AG du 05/05/09 | 25 370 | - | - | 25 370 | 25 370 | 0 | 05/05/19 |
| BCE-2010-1 AG du 27/01/10 | 37 320 | 6 630 | 1 290 | 29 400 | 29 400 | 0 | 22/03/20 |
| BCE-2010-2 AG du 24/09/10 | 43 500 | 26 604 | 3 896 | 13 000 | 13 000 | 0 | 02/12/20 |
| BCE-2011-1 AG du 24/09/10 | 22 400 | 2 900 | - | 19 500 | 19 500 | 0 | 28/06/21 |
| BCE-2012-1 AG du 03/05/12 | 25 000 | - | - | 25 000 | 25 000 | 0 | 03/07/22 |
| BCE-2013-1 AG du 03/05/12 | 152 780 | - | - | 152 780 | 152 780 | 0 | 07/01/23 |
| BCE-2013-2 AG du 13/05/13 | 60 000 | - | - | 60 000 | 60 000 | 0 | 11/07/23 |
| TOTAL BSPCE | 496 000 | 68 966 | 96 884 | 330 150 | 330 150 | 0 | |

Les tableaux ci-dessous synthétisent les caractéristiques des plans de BCE en vigueur au 31 décembre 2013. Ces plans pourraient entraîner la création d'un total maximum de 330 150 actions nouvelles, si tous les droits correspondants étaient exercés.

| | BCE-2008 | BCE-2009-1 | BCE-2009-2 |
|--|---|---|---|
| Date d'assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant émis les BCE | AG du 30/01/08 et modifié par l'AG du 15/03/10 | AG du 05/05/09 et modifié par l'AG du 15/03/10 | AG du 05/05/09 et modifié par l'AG du 15/03/10 |
| Nombre de BCE | 61 630 | 37 400 | 25 370 |
| Nombre de BCE exercés | 61 630 | 30 068 | 0 |
| Nombre de BCE caducs | 0 | 2 232 | 0 |
| Nombre d'actions total pouvant être souscrites | 0 | 5 100 | 25 370 |
| Point de départ d'exercice des bons | 01/02/09 | 12 mois suivant la signature du contrat de travail ou la nomination en tant que mandataire social | 05/05/09 |
| Date d'expiration | 30/01/18 | 05/05/19 | 05/05/19 |
| Prix de souscription ou d'achat du bon | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Modalités d'exercice | par tranche de 1/48 ^{ème} par mois pendant 4 ans à compter du 01/02/08 | Par tranche de 1/48 ^{ème} par mois pendant 4 ans à compter du 1 ^{er} jour du mois suivant la signature par le Bénéficiaire du contrat de travail ou la nomination du Bénéficiaire en qualité de mandataire social | par tranche de 1/48 ^{ème} par mois pendant 4 ans à compter du 05/05/09 |
| Prix d'exercice | 0,40 € | 0,40 € | 0,40 € |

| | BCE-2010 - 1 | BCE-2010 - 2 | BCE-2011 - 1 |
|--|---|---|---|
| Date d'assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant émis les BCE | AG du 27/10/10 et attribués par le Conseil d'Administration du 22/03/10 | AG du 24/09/10 et attribués par le Conseil d'Administration du 02/12/10 | AG du 24/09/10 et attribués par le Conseil d'Administration du 28/06/11 |
| Nombre de BCE | 37 320 | 43 500 | 22 400 |
| Nombre de BCE exercés | 1 290 | 3 896 | 0 |
| Nombre de BCE caducs | 6 630 | 26 604 | 2 900 |
| Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées | 30 690 | 13 000 | 19 500 |
| Point de départ d'exercice des bons | 22/03/10 | 02/12/10 | 28/06/11 |

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

| Date d'expiration | 22/03/20 | 02/12/20 | 28/06/21 |
|--|---|--|--|
| Prix de souscription ou d'achat du bon | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Modalités d'exercice | <p><u>Condition d'exercice</u> :</p> <p>succès de la 1^{re} inscription à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000 €.</p> | | - 25 % des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables annuellement entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 1 ^{er} octobre 2012 ; |
| | <p><u>Acquisition</u> : - 50 % des bons exerçables immédiatement après le succès de la première inscription à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10.000.000 Euros</p> | - 25 % des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables annuellement entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 1 ^{er} octobre 2011 ; | - 75 % des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables annuellement entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois exceptionnellement le 1 ^{er} octobre 2012, à hauteur d'un nombre X de Bons, calculé selon la règle suivante, commençant à courir à compter du 1 ^{er} octobre 2012 : |
| | - 50 % exerçables par tranche de 1/48 ^{ème} par mois pendant 4 ans à compter de la première inscription à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris | - 75 % des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables annuellement entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois exceptionnellement le 1 ^{er} décembre 2011, à hauteur d'un nombre X de Bons, calculé selon la règle suivante, commençant à courir à compter du 1 ^{er} décembre 2011 : | X = (nombre total de Bons attribués au Bénéficiaire) multiplié par (nombre de mois écoulés depuis le 1 ^{er} octobre 2012 / 36) |
| | | X = (nombre total de Bons attribués au Bénéficiaire) multiplié par (nombre de mois écoulés depuis le 1 ^{er} décembre 2011 / 36) | |
| Prix d'exercice par action souscrite | Prix des actions lors de l'inscription à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit 8,33 € | Moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BCE-2010-2, soit 4,3990 € | Moyenne pondérée des 5 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BCE-2011-1, soit 15,1556 € |

| | BCE-2012-1 | BCE-2013-1 | BCE-2013-2 |
|--|--|---|--|
| Date d'assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant émis les BCE | AG du 03/05/12 et attribués par le CA du 03/07/12 | AG du 03/05/12 et attribués par le CA du 07/01/13 | AG du 13/05/13 et attribués par le CA du 11/07/13 |
| Nombre de BCE | 25 000 | 152 780 | 60 000 |
| Nombre de BCE exercés | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de BCE caducs | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées | 25 000 | 152 780 | 60 000 |
| Point de départ d'exercice des bons | 03/07/12 | 07/01/13 | 11/07/13 |
| Date d'expiration | 03/07/12 | 07/01/23 | 11/07/23 |
| Prix de souscription ou d'achat du bon | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Modalités d'exercice | - 25% des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables à compter du 2ème anniversaire de la signature de son contrat de travail | - 66% des Bons sont exerçables par période mensuelle sur 48 mois à compter de l'entrée en fonction du bénéficiaire et pour la première fois à compter du 1er anniversaire de son entrée en fonction | -50% des Bons sont exerçables par période mensuelle sur 48 mois à compter de l'entrée en fonction du bénéficiaire et pour la première fois à compter du 1er anniversaire de son entrée en fonction |
| | - 50 % des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables à compter du 2ème anniversaire de son contrat de travail par Tranche de 1/24ème par mois pendant 2 ans | - 34 % des Bons sont exerçables en cas de réalisation d'objectifs appréciée souverainement par le Conseil d'administration | - 50 % des Bons sont exerçables en cas de réalisation d'objectifs appréciée souverainement par le Conseil d'administration |
| | - 25 % des Bons sont exerçables en cas de réalisation d'une opération financière structurante pour la Société telle que définie par le CA | | |
| Prix d'exercice par action souscrite | Moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BCE-2012-1, soit 8,05876 € | Moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BCE-2013-1, soit 10,9635537 € | Moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BCE-2013-2, soit 9,875397 € |

- **Bons d'Emission d'Actions (BEA)**

Dans le cadre de la mise en place d'un Paceo® intervenue le 30/10/2013 et d'une durée de 3 ans, la Société Générale a souscrit un total de 450 000 BEA. Suite à une demande de tirage de la Société, 50 000 bons ont été exercés par la Société Générale, conduisant à l'émission de 50 000 nouvelles actions ordinaires. Aussi le solde des BEA en vigueur au 31/12/2013 s'élève-t-il à 400 000 bons, pouvant entraîner la création d'un total maximum de 400 000 actions nouvelles.

NOTE 9 | AVANCES CONDITIONNÉES

Ce poste est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est majoritairement conditionné au succès du projet concerné. Le tableau ci-après en détaille les variations sur l'exercice, pour chacun des projets concernés, dont les caractéristiques sont ensuite précisées :

| (en milliers d'euro) | Solde | Mouvements de l'exercice 2013 | | Solde |
|--|--------------|-------------------------------|------------------------------|--------------|
| Projet – Source de financement | 31/12/12 | Nouvelles avances encaissées | Remboursements ou transferts | 31/12/13 |
| DEINOL Faisabilité - OSEO Ile-de-France | 65 | | 40 | 25 |
| DEINOPHARM - OSEO Innovation et la Région Languedoc-Roussillon | 320 | | 25 | 295 |
| DEINOL - OSEO Programme ISI | 2 620 | | | 2 620 |
| THANAPLAST™ - OSEO Programme ISI * | 0 | 177 | | 177 |
| Total des avances reçues | 3 005 | 177 | 65 | 3 117 |
| Dont : minimum remboursable | 125 | | 65 | 60 |
| AVANCES CONDITIONNÉES (NET) | 2 880 | 177 | 0 | 3 057 |

- i. Une avance remboursable de 100 k€ a été accordée en 2009 par Oseo Île-de-France pour l'étude de « faisabilité du projet DEINOL : constitution d'un soucier bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». DEINOVE a reçu 50 k€ en 2009, et le solde de 50 k€ en 2010.

L'étude de faisabilité ayant été couronnée de succès, 5 k€ ont été remboursés en septembre 2011. Au cours de l'exercice 2012, 5 k€ ont été remboursés en janvier, 5 k€ en avril, 5 k€ en juillet, 7.5 k€ en octobre et 7.5 k€ en décembre. Au cours de l'exercice 2013, 7.5 k€ ont été remboursés en avril, 7.5 k€ en juillet, 12.5 k€ en septembre et 12.5 k€ en décembre. Les 25 k€ restant dus seront intégralement remboursés au plus tard le 30 juin 2014.

- ii. Sur un autre programme, à savoir DEINOPHARM, Oseo Innovation et la Région Languedoc-Roussillon ont accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 k€ pour l'« extension et criblage d'un soucier bactérien ; identification et caractérisation de molécules antibiotiques ». Le 1^{er} versement de 40% est intervenu en 2009, et 160 k€ supplémentaires ont été reçus par DEINOVE en 2010. Le versement du solde, d'un montant probablement très inférieur aux 80 k€ potentiellement mobilisables, dépendra du traitement par Oseo du dernier déclaratif de dépenses transmis en 2011.

En cas de succès du programme, l'intégralité de l'avance perçue serait remboursée au plus tard le 30 septembre 2016, selon le calendrier révisé suivant (établi sur la base du total de l'aide, soit 400 k€) :

- o 2013 : 25 k€ ;
- o 2014 : 105 k€ ;
- o 2015 : 135 k€ ;
- o 2016 : 135 k€.

A l'inverse, en cas de constat d'échec, la Société remboursera une somme forfaitaire de 60 k€, dont 25 k€ en 2013.

En décembre 2013, la Société a donc remboursé un 1^{er} montant de 25 k€, comme prévu au contrat d'aide.

Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

- iii. La Société a obtenu d'Oseo Innovation - Programme ISI, pour le projet DEINOL, une aide constituée d'avances remboursables, pour un montant de 4 M€, et de subventions, à hauteur de 2 M€, les versements étant répartis sur 50 mois, de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature d'un accord de consortium entre DEINOVE et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert, signature intervenue le 30/03/2010. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à BpiFrance (anc. Oseo) de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé, dont les caractéristiques essentielles, telles que prévues au contrat, sont les suivantes :
- avant le 28/02/11 (étape clé 1) : obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hemicellulose ou cellulose-lytiques comparables aux micro-organismes de référence ;
 - avant le 28/02/12 (étape clé 2) : soumission par le consortium d'un rapport concernant la mise au point d'une souche de déinocoque recombinante digérant efficacement la biomasse blé et produisant 3% d'éthanol ;
 - avant le 28/02/13 (étape clé 3) : certification par BENP-Lillebonne (groupe Tereos) de la réception d'une souche de déinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel ;
 - avant le 28/02/14 (étape clé 4) : validation de la production d'éthanol sur une installation industrielle.

L'achèvement de chaque étape clé et la réalisation des conditions y afférentes donnent droit au versement des aides suivantes :

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|
| Subventions | 498 | 632 | 576 | 0 | 301 | 2 007 |
| Avances remboursables | 903 | 1 093 | 984 | 426 | 601 | 4 008 |
| TOTAL | 1 401 | 1 725 | 1 560 | 426 | 426 | 6 015 |

En juillet 2010, la Société avait reçu les montants prévus de 1^{er} versement, soit 1 401 k€. En mai 2011, grâce au franchissement avec succès de l'étape clé 1, la Société a reçu 632 k€ de subventions et 947 k€ d'avances remboursables, soit un total de 1 579 k€. Chiffre légèrement en-dessous de celui prévu (écart de -146 k€), les dépenses nécessaires à l'atteinte de cette étape s'étant révélées inférieures au budget initial présenté à Oseo.

En mars 2012, DEINOVE a déposé auprès d'Oseo un état récapitulatif des dépenses, arrêtées au 28/02/12. Suite au constat de succès de l'étape clé 2, la Société a reçu, en août 2012, la somme de 1 152 k€ (part subvention : 383 k€ ; part avance remboursable : 769 k€) sur les 1 560 k€ prévus, du fait d'un niveau de dépenses inférieur aux prévisions pour cette étape.

En contrepartie de ces aides, la Société s'est engagée à verser à BpiFrance (anc. Oseo Innovation), à partir de janvier 2017 et pour un maximum de 9 ans, un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre du projet. Le total des remboursements, plafonné à un certain montant, pourrait excéder le total des avances perçues.

- iv. Il est par ailleurs rappelé qu'en septembre 2010, Oseo Innovation avait notifié à la Société l'obtention d'une aide de 700 k€ pour le projet collaboratif DEINOBIOTICS, relatif à l'« identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes ». Cette aide était composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables. La 1^{re} tranche de versement avait été effectuée en novembre 2010, pour un montant 210 k€. Dans le cadre d'une opération d'apports en nature d'actifs immatériels réalisée par la Société au profit de la société DEINOBIOTICS SAS, cette aide Oseo avait été transférée à la société DEINOBIOTICS, à compter du 5 octobre 2012. DEINOBIOTICS a donc repris à sa charge les obligations de remboursement de cette aide, soit 105 k€. Aussi la Société, en date du 31/12/2013, n'a-t-elle plus aucune dette sous forme d'avance remboursable (conditionnée ou non), ni aucun droit à financement futur (en avance remboursable ou en subvention), relativement à cette aide.
- v. En juillet 2012, Oseo Innovation - Programme ISI a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 333 k€ pour le projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est chef de file. Ce projet vise au développement de technologies et procédés innovants permettant de produire, à partir de matières premières renouvelables, des plastiques de haute performance industrielle, compétitifs et à fin de vie contrôlée.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

Cette aide est composée d'une part subventions et d'une part avances remboursables. L'échéancier des versements tel que prévu par les contrats d'aide se présente comme suit :

| (en milliers d'euros) | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | TOTAL |
|-----------------------|------------|------------|----------|----------|----------|-----------|------------|
| Subventions | 105 | 0 | 0 | 0 | 0 | 19 | 124 |
| Avances remboursables | 0 | 177 | 0 | 0 | 0 | 32 | 209 |
| TOTAL | 105 | 177 | 0 | 0 | 0 | 51 | 333 |

La 1^{re} tranche de versement de la partie subvention avait été effectuée en décembre 2012, pour un montant de 105 k€. En septembre 2013, et suite au constat d'atteinte, par Bpifrance, de l'étape clef 1 du projet THANAPLAST™, la Société a reçu l'intégralité de la somme prévue au contrat pour cette échéance, soit 177 k€ sous forme d'avance remboursable.

NOTE 10 | EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Ce poste comprend la partie des avances remboursables sans condition (i.e. même en cas d'échec du projet). Au 31 décembre 2013, 60 k€ des dettes détaillées ci-dessous sont à échéance à moins d'un an. Il s'agit d'une part d'un montant de 25 k€ pour le solde des remboursements dans le cadre du contrat d'aide à l'étude de faisabilité DEINOL, suite au constat de succès de cette dernière, et du solde de 35 k€ de la part forfaitaire (25 k€ ayant été remboursés en 2013 sur un total de 60 k€), en cas d'échec technique ou commercial, de l'aide perçue sur le programme DEINOPHARM.

| Détail des autres aides financières (en milliers d'euros) | Solde | | Mouvements de l'exercice 2013 | | Solde | |
|--|------------|--|-------------------------------|------------------------------|-----------|--|
| | 31/12/12 | | Nouvelles avances encaissées | Remboursements ou transferts | 31/12/13 | |
| DEINOL (Faisabilité) | 65 | | | 40 | 25 | |
| DEINOPHARM | 60 | | | 25 | 35 | |
| TOTAL AUTRES DETTES FINANCIÈRES | 125 | | 0 | 65 | 60 | |

NOTE 11 | ÉCHÉANCES DES DETTES D'EXPLOITATION A LA CLÔTURE :

Exercice clos le 31 décembre 2013

| (en milliers d'euros) | Montant brut | À 1 an au plus | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|--------------|----------------|--------------|-----------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 692 | 692 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 268 | 268 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 244 | 244 | | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | 34 | 34 | | |
| Autres dettes | 7 | 7 | | |
| TOTAL | 1 244 | 1 244 | | |

Exercice clos le 31 décembre 2012

| (en milliers d'euros) | Montant brut | À 1 an au plus | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|--------------|----------------|--------------|-----------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 514 | 514 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 235 | 235 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 179 | 179 | | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | 49 | 49 | | |
| Autres dettes | 4 | 4 | | |
| TOTAL | 982 | 982 | | |

NOTE 12 | COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

| DETAIL DES CHARGES A PAYER (en milliers d'euros) | 31/12/13 | 31/12/12 |
|---|------------|------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| Banques - intérêts courus | | |
| Total | 0 | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | | |
| Intérêts courus | | |
| Total | 0 | 0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | |
| Fournisseurs - Factures non parvenues | 293 | 184 |
| Total | 293 | 184 |
| Dettes fiscales et sociales | | |
| Personnel - dettes prov. congés | 109 | 109 |
| Personnel - autres charges à payer | 145 | 120 |
| Charges sociales / congés à payer | 40 | 33 |
| Autres charges sociales à payer | 75 | 47 |
| État - charges à payer | 34 | 49 |
| Total | 402 | 358 |
| Autres dettes | | |
| Avoirs à établir | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 695 | 542 |

NOTE 13 | PASSIFS ÉVENTUELS LIES AUX CONTRATS COMMERCIAUX

Contrats de collaboration de recherche avec INSATRANSFERT-SAIC :

Le 18 février 2010, DEINOVE a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP - Toulouse) en vue d'étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des Déinocoques, dans le cadre du projet DEINOL. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et DEINOVE, dans lequel l'INSA accorde à DEINOVE une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de DEINOVE lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 :

Le 15 février 2010, DEINOVE a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, de ces découvertes dans les domaines de la coopération, moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de DEINOVE.

Le 15 juillet 2010, DEINOVE, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet DEINOL. Ce contrat de collaboration prolonge la convention de laboratoire coopératif terminée le 30 avril 2010 suite au regroupement des salariés de DEINOVE dans ses installations de recherche de Cap Alpha. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliqueront également à cette collaboration.

Contrat de recherche avec la société Nosopharm :

Il est enfin rappelé que le 5 novembre 2010, DEINOVE avait signé, dans le cadre du projet Deinobiotics, un accord d'exploitation avec Nosopharm, société de biotechnologie spécialisée dans la recherche et le développement de molécules thérapeutiques innovantes, en particulier anti-infectieuses, à partir de micro-organismes. Dans le cadre de ce contrat, Nosopharm prenait en charge une partie de la réalisation des travaux, moyennant des paiements libératoires en début et fin de contrat. Nosopharm avait cédé à DEINOVE tous ses droits sur l'exploitation des résultats de ces travaux.

Dans le cadre de l'opération d'apports en nature d'actifs immatériels réalisée par la Société au profit de la société DEINOBIOTICS SAS, l'accord d'exploitation ainsi que tous les résultats issus de cet accord ont été transférés à la société DEINOBIOTICS, à compter du 5 octobre 2012.

NOTE 14 | PRODUITS D'EXPLOITATION

Le total des produits d'exploitation a fortement baissé entre les exercices 2012 et 2013. La Société n'a en effet reçu aucune subvention d'exploitation en 2013, alors qu'un total de 488 k€ lui avait été versé en 2012. Les revenus contractuels sont également en baisse : en 2012, la Société avait facturé des frais d'accès au souchier DEINOVE auprès de 2 sociétés, à savoir CARBIOS (170 k€, dans le cadre d'un contrat de collaboration) et PILOSCIENCES (8 k€, dans le cadre d'un contrat de licence et de communication de données). En 2013, ce sont simplement 30 k€ qui ont été facturés à la société DEINOBIOTICS SAS pour le transfert de souches d'intérêt (dans le cadre d'un contrat de collaboration).

Le détail des différents postes composant les produits d'exploitation figure dans le tableau ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|-----------|------------|
| Subventions d'exploitation | 0 | 488 |
| DEINOL - atteinte de l'étape clef 2 | - | 383 |
| THANAPLAST™ - versement initial | - | 105 |
| Revenus contractuels | 31 | 178 |
| Accès au souchier - Carbios (Thanaplast™) | - | 170 |
| Accès au souchier - Pilosciences | - | 8 |
| Transfert de souches d'intérêt - Deinobiotics | 30 | |
| Mise à disposition de locaux - Deinobiotics | 1 | |
| Autres produits | 20 | 2 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | 51 | 668 |

NOTE 15 | RÉSULTAT FINANCIER

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---------------------------|------------|------------|
| Produits financiers | 137 | 425 |
| Charges financières | 15 | 1 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 123 | 424 |

Le Résultat Financier de l'exercice est constitué :

- Des intérêts de la Société sur les placements de sa trésorerie pour 107 k€ ;
- Du résultat des transactions que la Société réalise sur ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité, qui se sont soldées par un gain net de 16 k€.

NOTE 16 | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR), lesquels se sont élevés, respectivement, à 1 971 k€ en 2013 et à 951 k€ en 2012, le montant pour 2013 incluant à la fois la créance évaluée au titre de cet exercice et des produits à recevoir d'un total de 658 k€, suite à la transmission à l'administration fiscale de demandes rectificatives portant sur les créances 2010 et 2011.

Par ailleurs, en 2012, un ajustement négatif de 48 k€, égal à la différence entre le CIR réellement encaissé au titre de 2011 (634 k€) et son estimation initiale (682 k€), avait été comptabilisé. Le produit net enregistré au Compte de Résultat pour l'exercice 2012 s'était donc finalement élevé à 903 k€.

De même, en 2013, un ajustement négatif de 18 k€, égal à la différence entre le CIR réellement encaissé au titre de 2012 (932 k€) et son estimation initiale (951 k€), a également été comptabilisé. Le produit net enregistré au compte de résultat pour l'exercice 2012 était de 1 960 k€, ce après prise en compte d'un montant de 6 k€ de Crédit d'Impôt Prospection Commerciale (CIPC).

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la Société au 31 décembre 2013 s'établissent à 17 900 518 € (pour rappel, 12 447 k€ au 31 décembre 2012). Pour l'exercice 2013, le déficit fiscal s'élève à 5 453 852 €. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps. Cependant, la Loi de finance pour 2012 a plafonné à un forfait de 1 M€, majoré de 50% du bénéfice excédant ce forfait, le bénéfice imputable annuellement sur les reports déficitaires antérieurs, la fraction non imputée restant indéfiniment reportable.

NOTE 17 | PARTIES LIÉES

17.1 - Transactions réalisées avec des parties liées

- Avec CARBIOS, dont les fonds d'investissement gérés par TRUFFLE CAPITAL sont associés à hauteur de 36,66% du capital (au 31 décembre 2013)

Un contrat de collaboration portant sur la mise au point de procédés enzymatiques de production de plastiques biodégradables à durée de vie contrôlée a été signé entre la Société et la société CARBIOS.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre du projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est chef de file. Le projet, d'un montant total de 22 M€, est soutenu à hauteur de 9.6 M€ par BpiFrance (anc. OSEO-ISI). Le contrat formalise l'engagement de coopération de DEINOVE et CARBIOS, dans le respect d'un calendrier validé conjointement, en vue de procéder au criblage du souchier de DEINOVE et à l'identification de souches et/ou d'enzymes aptes notamment à dégrader de manière efficace des polymères, biosourcés ou non, pour la production de plastiques biodégradables et/ou biocompostables. Le contrat prévoit le paiement par CARBIOS à DEINOVE, en cas d'exploitation industrielle et commerciale de souches d'intérêt issues du souchier DEINOVE, de sommes forfaitaires et de redevances proportionnelles aux revenus générés.

17.2 - Rémunération des mandataires sociaux (hors attribution d'instruments de capital et hors jetons de présence)

| | 2013 | 2012 |
|---|------|------|
| Rémunération des mandataires sociaux (montants bruts) | 227 | 186 |

17.3 - Jetons de présence

| | 2013 | 2012 |
|--|------|------|
| Jetons de présence (bénéficiaires : membres du Conseil d'administration) | 64 | 61 |

17.4 - Instruments financiers dilutifs détenus par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2013, les mandataires sociaux détiennent 105 030 BSA et 152 780 BSPCE, susceptibles de conversion en 257 810 actions ordinaires de la Société (note 8.3).

NOTE 18 | ENGAGEMENTS DONNÉS :

Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de DEINOVE en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Cette évaluation est déterminée selon la méthode dite « méthode des unités de crédits projetées ». L'évaluation réalisée par DEINOVE prend en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite (mise à la retraite ou départ volontaire).

Pour l'exercice clos au 31/12/2013, le calcul actuariel a été effectué prenant pour principales hypothèses un taux d'actualisation de 2,36% et un taux de progression des salaires de 2,00%.

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite ainsi estimé s'élève au 31 décembre 2013 à 28 338 €. Il était de 15 790 € au 31 décembre 2012.

Droit individuel à la formation (DIF)

La législation française alloue au titre du DIF, pour les personnels ayant signé un contrat à durée indéterminée avec DEINOVE, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de 6 ans, et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ :

- 1856 heures au 31 décembre 2013 ;
- 1331 heures au 31 décembre 2012 ;
- 827 heures au 31 décembre 2011 ;
- 423 heures au 31 décembre 2010 ;
- 183 heures au 31 décembre 2009.

NOTE 19 | EFFECTIFS

| EFFECTIFS MOYENS | 31/12/13 | 31/12/12 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Cadres | 21 | 14 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 2 | 5 |
| Employés | 11 | 10 |
| Ouvriers | | |
| TOTAL | 34 | 29 |

La Société bénéficie du statut de « Jeune Entreprise Innovante » (JEI) qui lui procure les avantages suivants :

- Durant les 7 premières années de son activité, l'entreprise qualifiée de « JEI » est exonérée de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche et développement, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet, et les personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux relevant du régime général de la Sécurité Sociale.
- Elle bénéficie également d'allègements fiscaux, en matière d'impôt sur les sociétés. L'avantage fiscal consiste en une exonération totale des bénéfices au titre de son 1^{er} exercice bénéficiaire, suivie d'une exonération partielle de 50% au titre du 2nd.
- L'entreprise bénéficie par ailleurs d'une exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), et ce tout au long de la période au titre de laquelle elle conserve le statut de « JEI ».
- De plus, sur délibération des collectivités territoriales, une entreprise qualifiée de Jeune Entreprise Innovante peut bénéficier pendant 7 ans d'une exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les « JEI » bénéficient enfin du remboursement anticipé du Crédit d'Impôt pour dépenses de Recherche (CIR).

La qualification de « JEI » a été validée par l'administration fiscale au travers d'un rescrit formulé en 2008 au bénéfice de la Société.

- A compter du 1^{er} janvier 2012, l'article 37 de la Loi de Finances rectificative pour 2011 en date du 28/12/2011 est venu en complément de l'article 175 de la Loi de Finances 2011, lequel modifiait les modalités d'application de ce régime, en introduisant le plafonnement des exonérations sociales allouées. Lesdites modalités sont, depuis lors, les suivantes:
 - Application d'un plafond de rémunération mensuelle brute par personne fixé à 4,5 fois le smic, soit 6 436 € par mois en 2013. Au-delà de ce montant, l'exonération ne s'applique pas.
 - Application d'un plafond annuel de cotisations éligibles par année civile et par établissement fixé à 5 fois le plafond de la Sécurité Sociale, soit 185 160 € en 2012 (et 187 740 € pour l'année 2014).
 - Application d'une dégressivité de l'exonération :
 - à taux plein jusqu'au dernier jour de la 3^{ème} année suivant celle de la création de la société ;
 - au taux de 80% la 4^{ème} année ;
 - au taux de 70% la 5^{ème} année ;

- au taux de 60% la 6^{ème} année ;
- au taux de 50% jusqu'au dernier jour de la 7^{ème} année suivant celle de la création de la société.

En 2013, la Société se situait dans la 7^{ème} année calendaire suivant celle de sa création. Elle a donc bénéficié du statut « JEI » sur l'année complète, mais perdra à compter du 1^{er} janvier 2014 le bénéfice de ces exonérations sociales.

NOTE 20 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

○ Programme DEINOL : Production d'éthanol à 9%

Le 16 janvier 2014, DEINOVE a annoncé être parvenu à produire de l'éthanol avec un titre de 9%, grâce à son procédé DEINOL. A la connaissance de la Société, il s'agit d'une première mondiale pour un procédé de fermentation bactérienne. Ces résultats ont été obtenus dans un fermenteur préindustriel d'une capacité de 20L, et à partir d'un substrat de glucose dans un milieu de culture purement minéral, relativement pauvre en nutriments. Les résultats ont été obtenus dans un temps réduit (productivité et rendement élevés), confirmant la compatibilité du procédé en milieu industriel, ce qui marque une nouvelle avancée dans le développement du programme DEINOL.

La Société a annoncé avoir engagé une nouvelle campagne d'essais dans des bioréacteurs de 300 litres (x15 par rapport aux volumes de production actuels) pour confirmer dans des conditions quasi industrielles, les résultats obtenus. Les résultats de ces essais sont attendus au 1^{er} semestre 2014.

○ Augmentations de capital dans le cadre du contrat PACEO®

Par décisions en date des 23 janvier 2014, 11 février 2014 et 3 mars 2014, le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'administration du 14 octobre 2013, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012, a constaté :

- Une augmentation de capital de 20.000 Euros, par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 15,76 Euros, soit avec une prime d'émission de 15,36 Euros par action, résultant de l'exercice de 50.000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du contrat PACEO® ;
- Une augmentation de capital de 20.000 Euros, par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 14,42 Euros, soit avec une prime d'émission de 14,02 Euros par action, résultant de l'exercice de 50.000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du contrat PACEO® ;
- Une augmentation de capital de 20.000 Euros, par émission de 50.000 actions, au prix unitaire de 15,41 Euros, soit avec une prime d'émission de 15,01 Euros par action, résultant de l'exercice de 50.000 bons d'émission d'actions émis dans le cadre du contrat PACEO®.
- Au 11 mars 2014, le capital social s'élève à 2.082.732,40 Euros, divisé en 5.206.831 actions d'une valeur nominale de 0,4 Euro chacune.

NOTE 21 | HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires facturés par le commissaire aux comptes au titre de 2013 et 2012 sont respectivement de 16 150 euros et 15 350 euros et sont exclusivement relatifs à sa mission légale.

NOTE 22 | TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| (en milliers d'euros) | Capital | Capitaux propres | Quote-part du capital détenue | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la Société | Montant des cautions et avals fournis par la Société | C.A HT de l'exercice 2013 | Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice 2013 | Dividendes encaissés par Deinove au cours de l'exercice 2013 |
|-----------------------|---------|------------------|-------------------------------|-------------------------------------|-------|---|--|---------------------------|--|--|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| Filiales | | | | | | | | | | |
| DEINOCHEM SAS* | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Participations | | | | | | | | | | |
| DEINOBIOTICS SAS | 941,5 | 231,4 | 49,0% | 461,5 | 461,5 | - | - | - | -575,1 | - |
| CARBIOS SAS** | 2 616,8 | N/A | 2,0% | 170,0 | 170,0 | - | - | N/A | N/A | - |

* L'entité juridique Deinochem SAS, filiale à 100% de Deinove SA depuis sa création en juin 2012, a été dissoute (par le biais d'une TUP) en novembre 2013.

** La société Carbios étant cotée sur le marché Alternext de NYSE-Euronext depuis décembre 2013, et la publication de ses comptes annuels 2013 étant prévue pour le 26 mars 2014, les montants de capitaux propres, de C.A et de résultat net ne sont pas disponibles à la date de publication du présent rapport financier.

5 | RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

5 | 1 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2013)



Aux Actionnaires

DEINOVE SA

32 Boulevard de Strasbourg

CS 30108

75468 Paris Cedex 10

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DEINOVE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

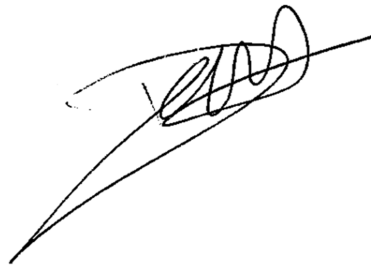
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Montpellier, le 21 mars 2014

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Céline Darnet



5 | 2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)



Aux Actionnaires

DEINOVE SA

32 Boulevard de Strasbourg

CS 30108

75468 Paris Cedex 10

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de collaboration portant sur la mise au point de procédés enzymatiques de production de plastiques biodégradables à durée de vie contrôlée

Ce contrat a été conclu le 28 septembre 2012 entre DEINOVE et la société CARBIOS, dont les fonds d'investissement gérés par Truffle Capital sont associés à hauteur de 41,36 % du capital. Ce contrat s'inscrit dans le cadre du projet collaboratif THANAPLASTTM, dont la société CARBIOS est chef de file. Le projet, d'un montant total de 22 M€, est soutenu à hauteur de 9.6 M€ par OSEO-ISI. Le contrat formalise l'engagement de coopération de DEINOVE et CARBIOS, dans le respect d'un calendrier validé conjointement, en vue de procéder au criblage du soucier de DEINOVE et à l'identification de souches et/ou d'enzymes aptes notamment à dégrader de manière efficace des polymères, biosourcés ou non, pour la production de plastiques biodégradables et/ou biocompostables. Le contrat prévoit le paiement par CARBIOS à DEINOVE, en cas d'exploitation industrielle et commerciale de souches d'intérêt issues du soucier DEINOVE, de sommes forfaitaires et de redevances proportionnelles aux revenus générés.

Cette convention n'a donné lieu à aucune rémunération au cours de l'exercice 2013.

Fait à Montpellier, le 21 mars 2014

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Céline Darnet

